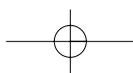


# INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



*Rapport annuel 2006*



# Rapport annuel 2006

# Sommaire

	<b>Le mot du Directeur Général</b>	<b>3</b>
	<b>Avant-propos : la situation économique des collectivités d'outre-mer du Pacifique en 2006</b>	<b>4</b>
<b>1</b>	<b>Présentation de l'Institut d'émission d'outre-mer</b>	<b>11</b>
	<i>La zone d'intervention de l'Institut d'émission</i>	12
	<i>Le siège de l'Institut d'émission</i>	14
	<i>Les agences de l'Institut d'émission</i>	15
	<i>Le Conseil de surveillance</i>	16
<b>2</b>	<b>L'activité et les métiers de l'Institut d'émission d'outre-mer</b>	<b>19</b>
	<i>Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique</i>	20
	<i>L'émission de la monnaie fiduciaire</i>	21
	<i>Les fichiers interbancaires</i>	25
	<i>Les échanges de valeurs</i>	27
	<i>Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public</i>	29
	<i>La connaissance des entreprises</i>	30
	<i>Le coût du crédit aux entreprises</i>	35
	<i>Les instruments de politique monétaire</i>	37
	<i>La communication externe</i>	44
<b>3</b>	<b>L'évolution monétaire en 2006</b>	<b>49</b>
	<i>Les actifs financiers des résidents</i>	50
	<i>Les passifs financiers des résidents</i>	52
	<i>La masse monétaire et ses contreparties</i>	56
<b>4</b>	<b>Le système bancaire et financier dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique</b>	<b>59</b>
	<i>L'organisation bancaire</i>	60
	<i>L'activité bancaire</i>	62
<b>ANNEXES</b>	<i>Coordonnées des établissements de crédit</i>	64
	<i>Évolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels</i>	66
	<i>Liste des publications de l'IEOM</i>	68

# Le mot du Directeur Général



L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) exerce les fonctions de banque centrale dans les Collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

L'IEOM assure l'émission des signes monétaires propres à sa zone d'intervention en gérant la circulation fiduciaire en termes de volume et de qualité du franc CFP. Il conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'outre-mer du Pacifique par un dispositif de refinancement, sous certaines conditions, des crédits aux entreprises en faveur des secteurs économiques prioritaires ou des zones économiquement défavorisées et par une modulation du régime des réserves obligatoires.

Ses autres missions se rapportent à une collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision bancaire et financière, au titre de la surveillance du système bancaire des Collectivités d'outre-mer du Pacifique, à la tenue dans ses livres des comptes du Trésor public et des établissements de crédit locaux, à la fourniture de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers, à l'établissement de statistiques monétaires ou des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, en collaboration avec la Direction de la Balance des paiements de la Banque de France et, plus généralement, à la production d'études économiques et financières.

En 2006, deux évolutions importantes sont intervenues : elles portent d'une part, sur le mode de désignation du directeur général qui a été modifié par voie réglementaire (décret n° 2006-1504 du 4 décembre 2006) , d'autre part, sur la fusion des sièges de l'IEDOM et de l'IEOM (septembre 2006), les deux Instituts étant désormais gérés par un même directeur général.

Les synergies entre les deux Instituts sont en effet très fortes, les zones d'intervention respectives concernant notamment des économies ayant des caractéristiques voisines (insularité, démographie...).

Ainsi, l'IEOM, dont le rôle d'observateur privilégié de la vie économique et financière est reconnu et apprécié, pourra bénéficier d'une collaboration encore plus étroite avec l'IEDOM ; les retombées attendues de ce rapprochement portent notamment sur des apports méthodologiques dans différents domaines, tels le contrôle interne, la sécurité, l'informatique.

Ces actions visent l'enrichissement et la poursuite de l'amélioration de la qualité des services assurés par l'IEOM à la collectivité qui demeure une préoccupation permanente de nos équipes au siège comme dans les agences.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Alain Vienney'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

**Alain Vienney**  
Directeur Général

# AVANT-PROPOS

# La situation économique des collectivités

En 2006, la croissance de l'économie mondiale a conservé un rythme soutenu (5,1 % selon les estimations des Nations Unies, contre à 4,8 % en 2005) sous l'impulsion des Etats-Unis et des pays émergents d'Asie. S'agissant de l'évolution des prix, la hausse annuelle des prix à la consommation est restée fortement influencée par les variations des prix de l'énergie qui ont nettement diminué après avoir atteint un pic en août. En revanche, la hausse des prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires est restée stable, à des niveaux relativement modérés.

Aux Etats-Unis, la croissance, qui avait décéléré en milieu d'année, a connu un rebond au dernier trimestre, expliqué par certaines composantes de la demande intérieure (consommation des ménages, dépenses publiques militaires) et par l'amélioration des échanges extérieurs. Sur l'ensemble de l'année 2006, elle se révèle très légèrement supérieure à celle de 2005 (3,4 % au lieu de 3,2 %), avec un taux d'inflation de 2,6 %. En l'absence de tensions inflationnistes sous-jacentes, la FED a laissé son taux d'intervention au niveau de 5,25 %.

Le Japon a connu une croissance de près de 2,1 % pour l'année 2006 (contre 1,9 % en 2005), portée par l'investissement en biens d'équipement et le commerce extérieur. Cet exercice a été marqué également par la sortie de sept années de déflation (+0,2 % en moyenne annuelle). La croissance des pays émergents d'Asie (Chine et Inde) reste quant à elle vigoureuse grâce à la hausse des exportations et à l'accroissement de la demande intérieure. En Chine, où la croissance du PIB s'élève à 10,4 % (contre 10,2 % en 2005), l'augmentation des exportations s'est traduite par un excédent commercial en forte croissance par rapport à 2005 (+73 milliards USD). L'inflation annuelle s'établit à 2,9 % à fin décembre.

Dans la zone Euro, l'année 2006 a été particulièrement favorable, avec une croissance s'élevant à 2,6 % (contre 1,5 % en 2005) impulsée en partie par l'Espagne (+3,9 %) et l'Allemagne (+2,7 %) ainsi que par les Pays-Bas, l'Autriche et la Belgique (+2,9 % en moyenne). La croissance a été portée par la demande intérieure (investissement et demandes publiques). Le taux de chômage européen passe de 8,6 % en 2005 à 7,9 % en 2006 avec une inflation stable (à 2,2 %). Anticipant une accélération des prix dans les prochains mois, la BCE a relevé son taux d'intervention en octobre, en décembre 2006 puis en mars 2007, de 25 points de base chaque fois. Le taux de refinancement est de 3,75 % au 14 mars 2007.

En France, la croissance du PIB s'est accélérée (2 % en 2006 contre 1,2 % en 2005) mais reste inférieure à la croissance européenne. Les dépenses de consommation des ménages se sont accélérées (+2,7 % en 2006 contre +2,2 % en 2005). La formation brute de capital fixe progresse quant à elle de 3,5 %. Pour la troisième année consécutive, la balance commerciale s'est dégradée en raison d'une part de l'alourdissement de la facture énergétique et d'autre part de la réduction de l'excédent du secteur automobile. Les exportations et les importations ont augmenté respectivement de 6,2 % et 7,1% (contre 3,2 % et 6,4 % en 2005). L'inflation reste maîtrisée (1,5 % en fin d'année), malgré les variations mensuelles des prix de l'énergie, des produits frais et des loyers.

Dans ce contexte, l'année 2006 aura été orientée favorablement en Nouvelle-Calédonie, malgré l'actualité sociale, alors que l'activité aura été globalement moins dynamique par rapport à l'année passée en Polynésie Française. En effet, la croissance du chiffre d'affaires global (+4,5 %) corrigée de l'inflation est de 1,7 % sur les neuf premiers mois (contre 3,3 % sur la même période l'année précédente).

Enfin à Wallis-et-Futuna, la conjoncture paraît médiocre cette année à l'analyse des données disponibles.

# d'outre-mer du Pacifique en 2006

## Activité et population

		Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
Consommation d'électricité basse tension - (Mn kWh)	2006	347	227,1	11,1
	2005	336	222,9	11,3
	Variation 06/05	3,3 %	1,9 %	-1,4 %
Consommation d'électricité moyenne tension - (Mn kWh)	2006	219	207,0	5,1
	2005	209	203,7	5,1
	Variation 06/05	4,8 %	1,6 %	-1,4 %
Chiffre d'affaire global déclaré (en Md de XPF) cumul des 3 premiers trimestres	3T 2006	NC	552	NC
	3T 2005	NC	528	NC
	Variation 06/05	NC	4,5 %	NC
PIB/hbts (en milliers de XPF courants) (1)		2 433	2 006	NC
Population (2)		236 528	256 200	14 944
Superficie (km <sup>2</sup> )		18 575	3 600	142,2

(1) ISEE (2004), ISPF (2003), Métropole : 3 237 milliers de XPF (INSEE, 2004)

(2) Estimations pour le 1er janvier 2006 de l'ISEE, ISPF, recensement 2003 de STSEE, INSEE

NC : non calculé

Source : EEC, ENERCAL, ISEE, ISPF, EDT-Nord, EEWf, STSEE

## L'emploi

### Nombre de salariés au 31 décembre

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Nouvelle-Calédonie	63 237	64 681	67 597	70 068	74 367 *	6,2 % *
Polynésie française	61 889	63 156	63 368	65 180	67 018 *	2,7 % *
Wallis-et-Futuna	2 154	2 072	2 180	2 165	2 183	0,8 %

(\*) Données à la fin du 3ème trimestre et variations de septembre 2005 à septembre 2006

A Wallis-et-Futuna, deux salariés sur trois sont des fonctionnaires ou assimilés.

Source : ISEE, ISPF, CLR-CCPF (y compris personnes non cotisantes à la CLR)

### Salaires minimum horaire brut au 31 décembre (en XPF)

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Nouvelle-Calédonie	591,7	611,9	618,6	650,9	680,5	4,5 %
Polynésie française	627,1	627,1	739,7	739,7	775,2	4,8 %
Wallis-et-Futuna	414,6	414,6	414,6	434,1	440,7	1,5 %
<b>Métropole</b>	<b>815,0</b>	<b>858,0</b>	<b>908,1</b>	<b>958,2</b>	<b>986,9</b>	<b>3,0 %</b>

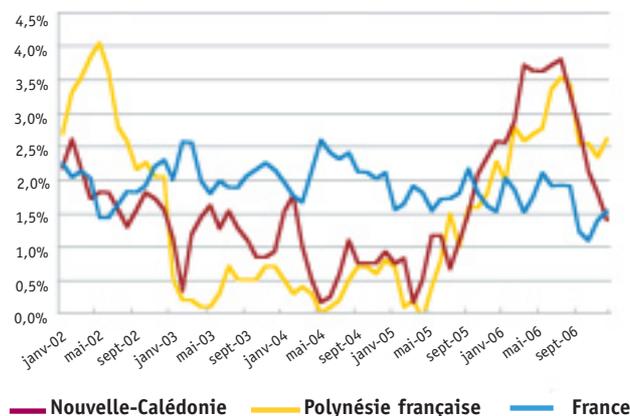
Source : Direction du travail-JONG, Inspection du travail, ISPF, CLR-CCPF, INSEE

L'effectif salarié dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique continue de progresser, avec notamment en Nouvelle-Calédonie, une hausse de 6,2 % entre septembre 2005 et septembre 2006 (comprenant toutefois une forte composante saisonnière). Parallèlement, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en fin de mois calculé dans ce territoire a reculé de 19,2 % (passant de 8 725 demandeurs en 2005 à 7 049 en 2006).

Par ailleurs, le niveau des rémunérations a augmenté de 4,5 % et 4,8 % respectivement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française (avec le versement d'une prime mensuelle à l'emploi de 6 000 F CFP sur tous les salaires en Polynésie).

## Les prix

**Evolution de l'indice des prix en glissement annuel**



Source : IEOM

Après une forte période d'accélération, le rythme de l'inflation s'est nettement infléchi en Nouvelle-Calédonie, atteignant 1,4 % en décembre 2006 (contre 2,6 % fin 2005).

De même en Polynésie française, l'inflation, qui était repartie à la hausse depuis mai 2005 (avec un pic en juillet 2006), s'est ralentie en fin d'année, en particulier pour les biens alimentaires (2,4 % en fin d'année).

En moyenne annuelle, le taux d'inflation est passé de 1,2 % en 2005 à 2,9 % en Nouvelle-Calédonie (suite à une forte hausse des prix au premier semestre, maîtrisée en fin d'année), et de 1 % à 2,7 % en Polynésie française.

Enfin, en ce qui concerne Wallis et Futuna, un nouvel indice de prix associé à une révision des pondérations devrait être publié au 2ème semestre 2007.

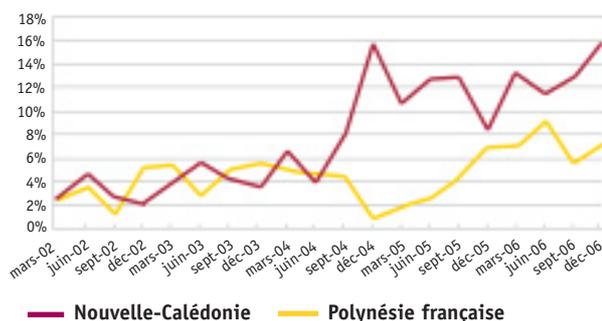
**Taux d'inflation (variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre)**

	2002	2003	2004	2005	2006	2006 hors tabac
Nouvelle-Calédonie	1,5 %	1,0 %	0,9 %	2,6 %	1,4 %	1,2 %
Polynésie française	2,0 %	0,7 %	0,8 %	2,3 %	2,4 %	ND
Wallis-et-Futuna	2,7 %	1,5 %	1,8 %	2,5 %	2,5 %	0,1 %
<b>France</b>	<b>2,3 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1,5 %</b>

ND : non disponible

Source : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE

**Evolution de la masse monétaire en glissement annuel**



Source : IEOM

## La masse monétaire

Depuis fin 2004, on observe une croissance plus forte de la masse monétaire (M3) en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie.

En 2006, la masse monétaire a enregistré une progression élevée en particulier en Nouvelle-Calédonie, (+15,7 % sur un an, en relation notamment avec la croissance des dépôts à vue de +21,7 %), contre +7,2 % en Polynésie française, grâce aux évolutions conjuguées des dépôts à terme (39,4 %) et à vue (+13,6 %).

## Le commerce extérieur

Le solde des échanges s'est encore dégradé en 2006 pour la Nouvelle-Calédonie, du fait d'une progression plus marquée des importations (en particulier des biens d'équipement). On observe cependant dans ce territoire un taux élevé de couverture du fait des exportations de nickel.

La Polynésie française enregistre quant à elle une réduction de son déficit commercial, en dépit de la baisse des exportations (notamment de perles). Cette réduction s'explique par le niveau élevé des importations en 2005 suite à l'achat d'un avion.

**Commerce extérieur en millions de XPF**

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Importations</b>						
Nouvelle-Calédonie	127 178	163 869	156 767	170 692	200 841	17,7 %
Polynésie française	160 145	167 615	142 046	163 613	155 344	-5,1 %
Wallis-et-Futuna	4 635	4 311	7 117	4 778	4 980	4,2 %
<b>Exportations</b>						
Nouvelle-Calédonie	62 414	82 757	98 860	104 047	113 820	9,4 %
Polynésie française	21 075	16 487	17 736	20 169	18 652	-7,5 %
Wallis-et-Futuna	NS	NS	NS	12	12	-1,7 %
<b>Taux de couverture en %</b>						
Nouvelle-Calédonie	49,1 %	50,5 %	63,1 %	61,0 %	56,7 %	-4,3 pts
Polynésie française	13,2 %	9,8 %	12,5 %	12,3 %	12,0 %	-0,3 pt
Wallis-et-Futuna	NS	NS	NS	0,2 %	0,2 %	0 pt

NS : non significatif

Sources : Services des douanes, ISPF

**La demande intérieure****Consommation et investissement des ménages**

Variations 2006/2005	Nouvelle-Calédonie	Polynésie Française	Wallis-et-Futuna
Immatriculations des véhicules de tourisme neufs	-2,0 %	1,5 %	7,3 %
Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) (1)	10,5 %	5,4 %	-1,4 %
Importations de biens de consommation en valeur (2)	7,2 %	2,2 %	-3,7 % (3)
Encours totaux des crédits à l'habitat des particuliers (zone et hors zone)	7,0 %	8,4 %	-16,7 %

(1) Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) = crédit trésorerie particuliers + Comptes ordinaires débiteurs particuliers + crédit bail particuliers

(2) Importations de biens de consommation = somme des importations des biens consommés au sens large (biens alimentaires, boissons, tabac, habillement, chaussures, équipement ménager...), hors automobile

(3) Taxes intérieures de consommation

Source : IEOM, ISEE, ISPF, DIMENC, Service territorial des transports terrestres, Service des contributions diverses, BWF, Services des douanes et affaires maritimes, Direction régionale des Douanes

En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, la consommation et l'investissement des ménages ont été globalement orientés à la hausse, avec cependant un certain essoufflement constaté en Polynésie. En revanche, à Wallis-et-Futuna, la situation des ménages demeure fragile.

**Investissement des entreprises**

Variations 2006/2005	Nouvelle-Calédonie	Polynésie Française	Wallis-et-Futuna
Importations des biens d'équipement (en Mn XPF)(1)	31,0 %	-9,0 %	ND
Immatriculations des véhicules utilitaires neufs	24,1 %	-3,5 %	ND
Encours totaux des crédits à l'équipement des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels (zone et hors zone) (en Mn XPF)	15,6 %	2,5 %	-63,3 %

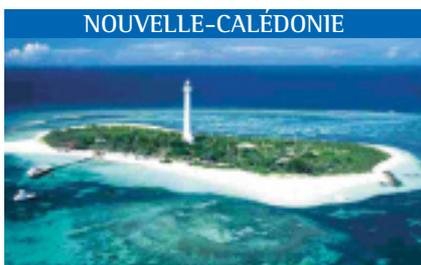
(1) Polynésie : corrigées des achats d'Airbus

ND : non disponible

Source : Direction régionale des Douanes, DIMENC, ISPF, Service territorial des transports terrestres, IEOM

Les entreprises calédoniennes ont fait preuve d'un optimisme marqué en 2006, investissant fortement en biens d'équipement (en particulier dans le secteur du nickel). En Polynésie française, la tendance s'est inscrite à la baisse, malgré un certain redressement en fin d'année.

## Les tendances sectorielles dans chaque collectivité



NOUVELLE-CALÉDONIE

Avec l'augmentation importante du cours mondial du nickel (+63,7 % en moyenne sur l'année 2006), le secteur minier et métallurgique a connu une forte croissance de la valeur de ses exportations (+20,1 % sur un an pour le minerai de nickel et +11,2 % pour les produits métallurgiques), en dépit d'un recul en volume de 6 % de la production de minerai qui a été perturbée par les conflits sociaux sur les sites miniers.

L'activité dans le BTP reste dynamique (cf. statistiques sur les ventes de ciment). La demande publique (grands chantiers, logements sociaux) et privée (projet métallurgique de l'usine du sud « Goro Nickel », accession à la propriété, etc.) contribue à la prospérité du secteur.

Le secteur de l'aquaculture semble déstabilisé tant par les restructurations locales qui ont conduit à des surcapacités des moyens productifs, que par l'accroissement de la concurrence mondiale.

La filière bovine connaît quelques difficultés. Sur l'année, les importations de viandes bovines ont représenté 38 % de la consommation locale contre 18 % un an auparavant. Le nombre d'abattages de viande bovine est en net recul par rapport à 2005 (-18,6 %).

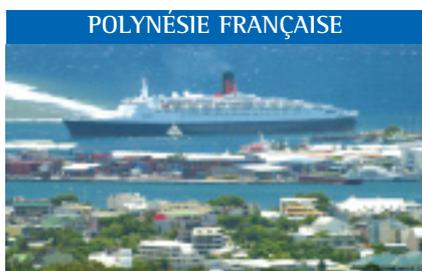
Une situation contrastée caractérise le secteur du tourisme. Tandis que le tourisme de séjour semble stagner, le nombre de croisiéristes a fortement augmenté (+46 % sur un an).

### Nouvelle-Calédonie - tendances sectorielles

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Exportations de minerai de nickel (en Mn de XPF)	7 385	9 544	15 793	15 911	19 107	20,1 %
Exportations métallurgiques de nickel (en Mn de XPF)	48 708	65 893	74 157	78 221	87 009	11,2 %
Exportations de crevettes congelées (en Mn de XPF)	2 060	1 771	2 235	2 372	2 177	-8,2 %
Ventes de ciment local (en tonnes)	103 809	103 025	115 287	123 117	133 662	8,6 %
Nombre de touristes de séjour (1)	103 933	101 983	99 515	100 651	100 491	-0,2 %

(1) Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme)

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie, ISEE, Holcim



POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le secteur primaire enregistre en 2006 une situation globalement négative, confirmée par la diminution des chiffres d'affaires des secteurs agricoles et de la pêche (respectivement -16 % et -6 % sur les neuf premiers mois). Les exportations de perles en valeur ont elles aussi diminué de 11 % sur l'année (avec +4 % en volume). Les exportations de vanille ont reculé de 6 % en volume et la production de coprah a connu une baisse de 3 %.

Le secteur de la pêche reste dans une situation précaire, avec une baisse de près de 3 % des exportations en valeur (même si les volumes se sont accrus de 8 %).

Le chiffre d'affaires dans le secteur manufacturier a diminué de 4 % sur neuf mois, tendance confirmée sur l'année par les baisses respectives en volume des exportations de produits alimentaires (-20 %), de la production d'huile de coprah (-1 %), des exportations de bière (-11%), et de savons (-5 %). Les exportations de noni, produit à succès des dernières années, commencent également à ressentir les conséquences de la concurrence internationale (avec une baisse de 39 % en volume et de 18 % en valeur). Les exportations de monoï ont toutefois augmenté de 9 % (en volume).

Le secteur du BTP a continué de subir les aléas de la commande publique malgré la poursuite du chantier de l'hôpital. Alors que le chiffre d'affaires du secteur de la construction a diminué de 1 %, les dépenses de la Direction de l'équipement ont été réduites de 13 % sur l'année. Néanmoins, le secteur reste porté par la construction de maisons individuelles qui permet le maintien d'une certaine activité en l'absence relative de plus gros projets.

Le commerce enregistre des performances mitigées, en relation avec le ralentissement de la consommation des ménages. Le chiffre d'affaires du secteur a cependant globalement augmenté de 4 % en F CFP courants.

Le secteur du tourisme enregistre des résultats encourageants pour 2006, confirmés sur l'année par un accroissement de 7 % du trafic aérien international (680 275 passagers en 2006 contre 638 212 en 2005). Le chiffre d'affaires du secteur « hôtels et restaurants » a progressé de 15 %. Dans le même temps, le taux d'occupation s'est accru en moyenne mensuelle de plus de 3 points, atteignant plus de 66 %.

#### Polynésie française - tendances sectorielles

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Exportations de perles brutes (en Mn de XPF)	14 682	10 194	10 970	12 488	11 061	-11,4 %
Exportations de noni (purée et jus) (en Mn de XPF)	960	935	1 298	1 424	1 161	-18,5 %
Exportations de poissons et crustacés (en Mn de XPF)	1 137	656	393	427	416	-2,6 %
Importations de ciment (en milliers de tonnes)	140 436	140 012	143 302	131 020	130 255	-0,6 %
Nombre de touristes de séjour (1)	189 030	212 767	211 893	208 067	221 549	6,5 %

(1) Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme)

Source : Service des contributions, ISPF, Direction régionale des Douanes

#### WALLIS-ET-FUTUNA



Wallis-et-Futuna n'accueille pas d'activité économique notable en dehors du commerce. Les services non marchands restent largement majoritaires, avec notamment l'éducation et la santé, représentant à eux seuls près de 40 % de l'emploi salarié total (soit plus de 800 agents).

La fréquence des vols internationaux ainsi que le nombre de passagers internationaux (23 116 en 2006) se sont respectivement accrus de 3,5 % et 2,5 %. Le coût élevé des transports, consécutif à l'éloignement de ce territoire et à l'étroitesse du marché, est resté pénalisant pour le développement économique.

En l'absence de dynamisme économique local, les transferts publics de la métropole restent déterminants. Les interventions de l'Etat se sont élevées à 11 230 millions de F CFP en 2006, en progression de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les salaires ont représenté 53,6 % du total, soit 5 786 millions. Cette augmentation des dépenses de l'Etat s'explique principalement par la progression de 15 % du budget de l'éducation nationale qui représente à lui seul la moitié des dépenses de l'Etat sur ce territoire.

#### Wallis-et-Futuna - tendances sectorielles

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Effectifs salariés inscrits dans le BTP (1)	112	72	85	79	55	-30,4 %
Effectifs salariés inscrits dans le commerce (1)	167	163	212	202	241	19,3 %
Effectifs salariés inscrits dans les services marchands (1)	166	151	169	164	188	14,6 %
Trafic maritime (nb de touchées de navires de commerce)	44	47	42	39	45	15,4 %
Transferts publics de l'Etat (en Mn de XPF)	7,9	8,7	10,5	10,2	11,2	10,3 %

(1) Effectifs du secteur privé déclarés à la Caisse Locale de Retraites

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie, ISEE, Holcim

# 1000

# INSTITUT D



## 1 PRÉSENTATION

### DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



Créé en 1966, l'Institut d'émission d'outre-mer assure le rôle de banque centrale pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Pour mener à bien ses missions, il dispose d'un siège social à Paris et de trois agences dans le Pacifique.

La zone d'intervention de l'Institut d'émission

12

Le siège de l'Institut d'émission

14

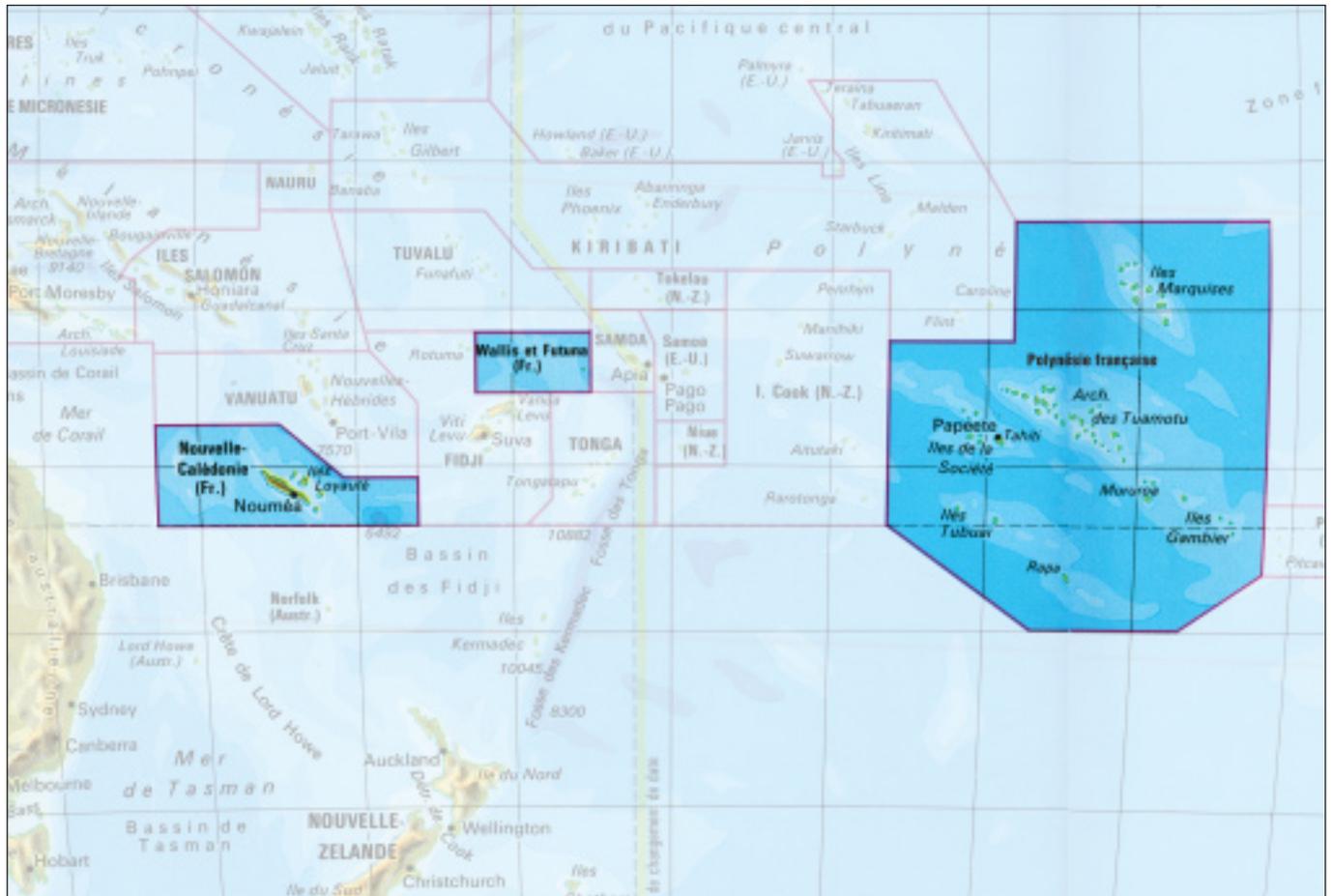
Les agences de l'Institut d'émission

15

Le Conseil de surveillance

16

# La zone d'intervention de l'Institut d'émission



## Agence de la Nouvelle-Calédonie

19, rue de la République  
BP 1758  
98845 Nouméa Cedex  
Directeur : Henry-Philippe de Clercq  
E-mail : [agence@ieom.nc](mailto:agence@ieom.nc)  
Tél. : (687) 27.58.22  
Fax : (687) 27.65.53



## Agence de la Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau  
BP 583  
98713 Papeete RP  
Directeur : Jean-Pierre Derancourt  
E-mail : [direction@ieom.pf](mailto:direction@ieom.pf)  
Tél. : (689) 50.65.00  
Fax : (689) 50.65.03

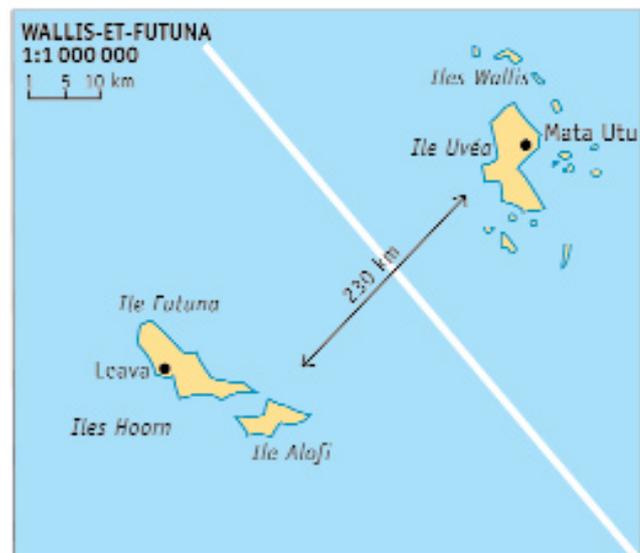
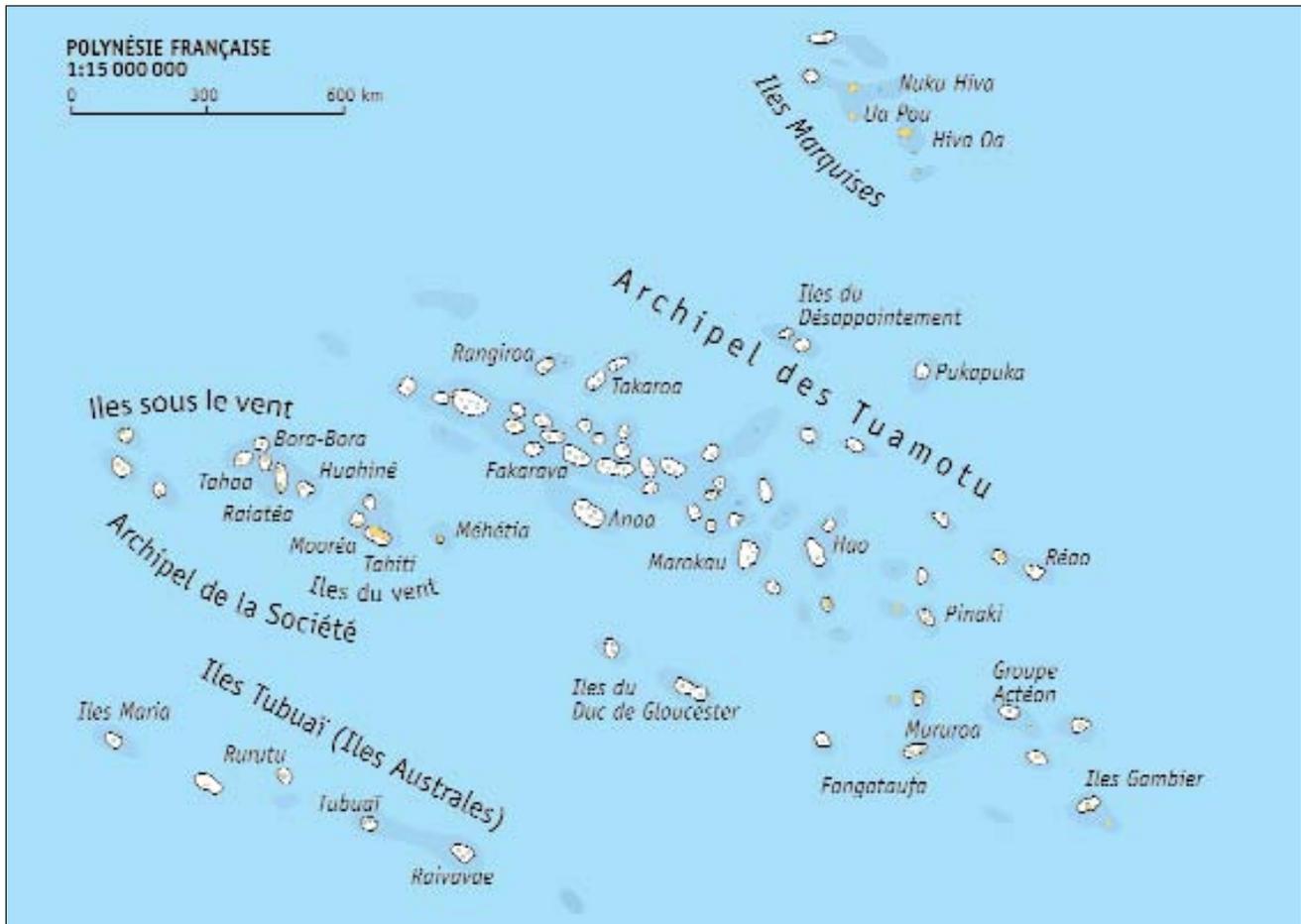


## Agence de Wallis-et-Futuna

BP G-5 - Mata'Utu  
98600 Uvea  
Wallis-et-Futuna  
Directeur : Didier Simon  
E-mail : [direction@ieom.wf](mailto:direction@ieom.wf)  
Tél. : (681) 72.25.05  
Fax : (681) 72.20.03



# d'outre-mer



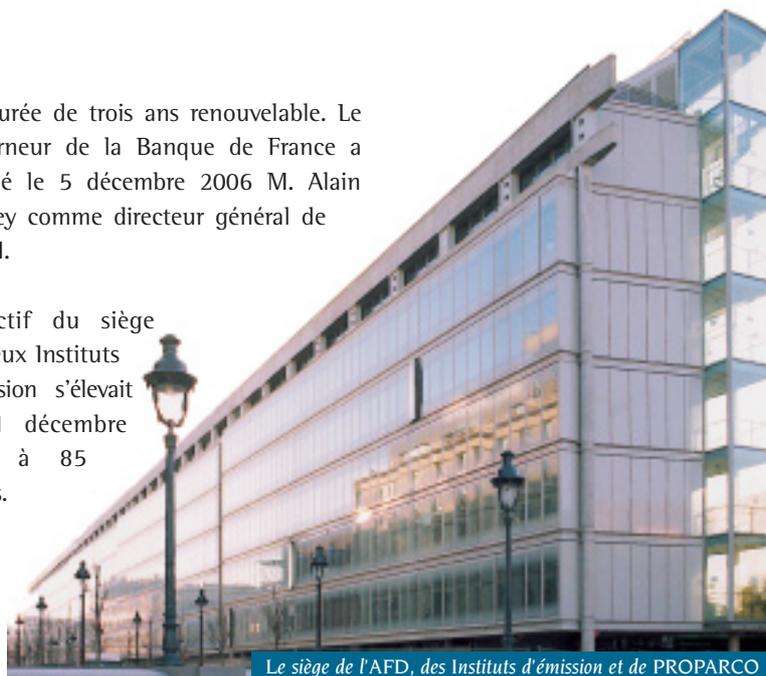
# Le siège de l'Institut d'émission

Depuis le 1er septembre 2006 les services des sièges de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) sont regroupés au sein d'une même structure. L'IEOM supporte une quote-part des dépenses de fonctionnement de cette entité.

Le décret n° 2006-1504 du 4 décembre 2006 a modifié les articles de la partie réglementaire du code monétaire et financier relatifs au statut de l'IEOM et notamment a défini une nouvelle modalité de désignation de son directeur général qui est désormais nommé par le président du conseil de surveillance pour

une durée de trois ans renouvelable. Le gouverneur de la Banque de France a désigné le 5 décembre 2006 M. Alain Vienney comme directeur général de l'IEOM.

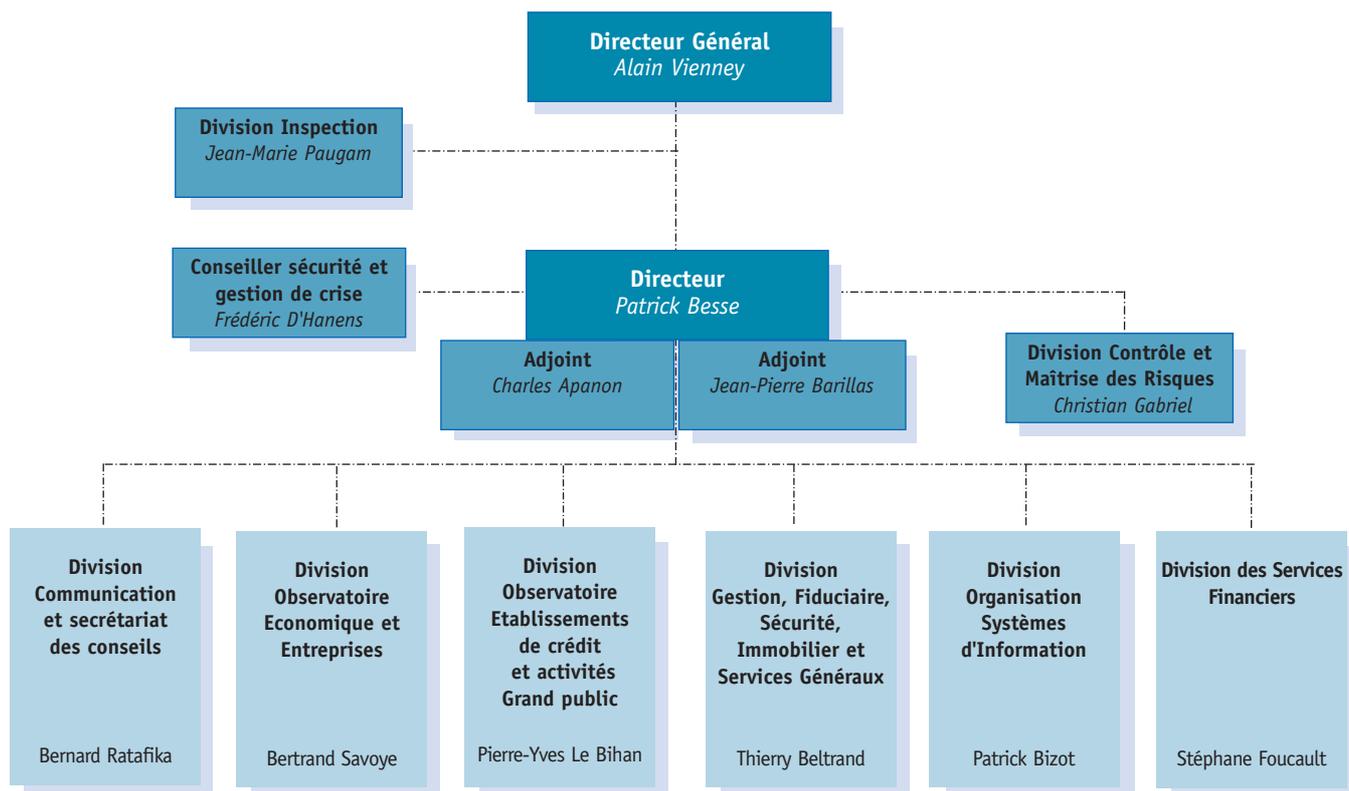
L'effectif du siège des deux Instituts d'émission s'élevait au 31 décembre 2006 à 85 agents.



Le siège de l'AFD, des Instituts d'émission et de PROPARCO

## Organigramme du siège des deux Instituts d'émission

L'organigramme présentant les services du siège des deux Instituts d'émission est celui en vigueur au 31 décembre 2006.



# Les agences de l'Institut d'émission

Les trois agences de l'Institut d'émission d'outre-mer sont installées à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à Papeete (Polynésie française) et à Mata'Utu (Wallis-et-Futuna).

Dans l'ensemble des agences de l'IEOM, le personnel est composé à la fois d'agents recrutés localement, non soumis à mobilité, et d'agents soumis à

mobilité mis à disposition par l'Agence française de développement (AFD).

Le tableau ci-après indique, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006, l'effectif de ces deux catégories de personnel dans les différentes agences de l'IEOM.

Deux agences ont enregistré une très légère baisse de leurs effectifs en 2006.

**L'Institut d'émission dispose de trois agences dans le Pacifique.**

## Effectif des agences

	Nouvelle-Calédonie <sup>(1)</sup>		Polynésie française		Wallis-et-Futuna <sup>(1)</sup>		Total agences	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Agents soumis à mobilité	4	4	4	4	1	1	9	9
Agents non soumis à mobilité	31	30	30	28	8	8	69	66
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>78</b>	<b>75</b>

(1) L'agence compte également un volontaire civil à l'aide technique

## Les comités consultatifs d'agence (CCA)

Il existe, auprès des agences de Nouméa et de Papeete, un comité consultatif constitué de personnalités représentatives des secteurs d'activité significatifs de chaque collectivité.

Ces comités se réunissent périodiquement

afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils permettent également de relayer, auprès des milieux professionnels, la politique menée par l'Institut d'émission.

**Les comités consultatifs d'agence réunissent des personnalités représentatives des principaux secteurs d'activité.**

## Membres du CCA au 31/12/2006

Papeete		Nouméa	
Commerce automobile - Aquaculture	M. Paul Yeou Chichong	Agriculture	M. Patrice Muller
Agriculture - Élevage	M. Brice Coppenrath	Aquaculture	M. Edouard Klotz
BTP Promotion immobilière	M. Bernard Gallois	Artisanat	Mme Erika Millo-Rombaut
Grande distribution	M. Hugues Etienne	BTP	M. André Desplat
Tourisme	M. Richard Bailey	Commerce et grande distribution	M. Benoît Bougrier
Pêche	M. Henri Butscher	Élevage et grandes cultures	M. Carol Roy
Perliculture	Mme Aline Baldassari-Bernard	Hôtellerie et tourisme	M. Patrick Moisan
Transport - Tourisme	M. Christian Vernaudo	Industrie de transformation	M. Denis Etournaud
		Mines et métallurgie	M. Pierre Alla

# Le Conseil de surveillance

**Le Conseil de surveillance fixe les conditions des opérations de l'Institut d'émission.**

Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni à Paris, deux fois au cours de l'année 2006 : le 30 mai et le 6 décembre.

Comme chaque année, les Censeurs ont participé aux travaux du Conseil et ont contrôlé les comptes de l'IEOM conformément à l'article 15 des statuts.

Au cours de l'exercice, les modifications suivantes ont été apportées à la composition du Conseil :

- Par arrêté du 17 février 2006, M. Laurent Alégret, chef du bureau chargé de l'outre-mer à la Direction générale du Trésor et de la politique économique du Ministère de l'Economie et des finances, a été nommé membre titulaire, en remplacement de Mme Isabelle Richard.
- Par arrêté du 24 février 2006, M. Jacqui Drollet, vice-président, Ministre du tourisme, de l'économie, des finances et de la communication de la Polynésie française, a été nommé représentant titulaire de la Polynésie française, en remplacement de M. Emile Vanfasse.
- Par décision du Gouverneur de la Banque de France, du 17 mai 2006, M. Jean-Pierre Landau, Sous-gouverneur de la Banque de France, a été nommé Président du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Jean-Paul Redouin.
- Par arrêté du 3 novembre 2006, M. Rodolphe Lelté, adjoint au chef de bureau chargé de l'outre-mer à la Direction générale du Trésor et de la politique économique du Ministère de l'Economie et des finances, a été nommé membre suppléant, en remplacement de M. Ouahid Ben Amar.



Le Conseil de surveillance - Paris - le 16 Mai 2007



## La composition du Conseil de surveillance au 31 décembre 2006

Le Gouverneur de la Banque de France ou son représentant :

- M. Jean-Pierre Landau, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Président

Le Directeur du Trésor ou son représentant :

- Mme Marie-Anne Barbat-Layani, Sous-Directrice à la Direction du Trésor

Un représentant du Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie :

- M. Laurent Alégret, Chef du bureau DOM-TOM à la Direction du Trésor (suppléant : M. Rodolphe Lelté)

Deux représentants du Ministre de l'Outre-mer :

- M. Philippe Leyssene, Directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles au Ministère de l'Outre-mer (suppléant : M. Pierre Brunhes)
- Mme Annie Iasnogorodski, Chef du département des Affaires économiques au Ministère de l'Outre-mer (suppléant : M. Tho Vo Thanh)

Un représentant de la Banque de France :

- Poste non pourvu depuis le départ à la retraite de M. Jean-Claude Thibeault, Directeur général honoraire du personnel de la Banque de France

Trois personnalités représentant les collectivités d'outre-mer :

- Nouvelle-Calédonie : M. Alain Descombels, gérant de société et Président du Conseil d'administration de Promosud
- Polynésie française : M. Jacqui Drollet <sup>(1)</sup>, Ministre de l'Économie et des finances de la Polynésie française (suppléant : M. Gilles Tefaatau <sup>(2)</sup>)
- Wallis-et-Futuna : M. Victor Brial, Député de Wallis-et-Futuna (suppléant : M. Patalione Kanimoa)

Un représentant du personnel de l'Institut d'émission :

- M. Daniel Zatroto (suppléante : Mme Christiane Teheipuarii)

## Le collège des Censeurs

- M. Alain Armand, Contrôleur général de la Banque de France
- M. Daniel Besson, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence française de développement

## La direction générale

- M. Alain Vienney, Directeur général
- M. Patrick Besse, Directeur

## Le Commissaire aux comptes

Depuis l'exercice 2000, les comptes de l'Institut d'émission d'outre-mer sont vérifiés et certifiés par le Cabinet Mazars Et Guérard.

(1) M. Jacqui Drollet est remplacé par M. Teva Rohfritsch, à compter du 14 février 2007.

(2) M. Gilles Tefaatau est remplacé par Mme Armelle Merceron, à compter du 14 février 2007.

**Les trois tutelles de l'IEOM sont : la Banque de France ; le Ministère de l'Économie et des finances ; le Ministère de l'Outre-mer.**

# 1000

# INSTITUT



## 2

## L'ACTIVITÉ ET LES MÉTIERS

### DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



Banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'Institut d'émission d'outre-mer en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

Par la politique monétaire qu'il met en œuvre, il est un acteur important du développement économique et social de ces collectivités.

<u>Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique</u>	20
<u>L'émission de la monnaie fiduciaire</u>	21
<u>Les fichiers interbancaires</u>	25
<u>Les échanges de valeurs</u>	27
<u>Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public</u>	29
<u>La connaissance des entreprises</u>	30
<u>Le coût du crédit aux entreprises</u>	35
<u>Les instruments de politique monétaire</u>	37
<u>La communication externe</u>	44

# Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique

*L'Institut d'émission d'outre-mer, dont le siège est à Paris, a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966.*

*Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).*

*Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 03 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n° 2006-1504 du 4 décembre 2006.*

*La connaissance approfondie de la personnalité et des réalités humaines et économiques de sa zone d'émission, permet à l'Institut d'émission d'outre-mer d'apporter à l'ensemble des décideurs économiques et financiers et aux pouvoirs publics, informations, appui et conseil, au service du développement économique et social des collectivités d'outre-mer du Pacifique.*

- L'Institut d'émission assure l'émission monétaire par la mise en circulation et l'optimisation du volume et de la qualité des signes monétaires propres à sa zone d'intervention (franc CFP),
- il participe à la surveillance du système bancaire, en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Secrétariat général de la Commission bancaire, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Autorité des marchés financiers...),
- il est chargé de l'établissement des statistiques monétaires et du suivi des établissements de crédit, propres à sa zone d'intervention,
- il établit, en collaboration avec la Direction de la Balance des paiements de la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : collecte des données, élaboration et publication des statistiques sur la balance des paiements sous double timbre IEOM/Banque de France,
- il tient dans ses livres les comptes du Trésor Public et des établissements de crédit locaux,
- Il apporte un certain nombre de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers :
  - cotation des entreprises,
  - gestion de la Centrale des bilans,
  - centralisation des risques bancaires et des arriérés sociaux,
  - recensement des impayés sur effets de commerce,
  - organisation et surveillance des moyens de paiement,
  - exercice du droit d'accès aux fichiers des incidents de paiements, des comptes d'outre-mer...
- il conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique :
  - refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées,
  - modulation du régime des réserves obligatoires,
- enfin, il joue un rôle d'observatoire économique : réalisation et publication périodique d'enquêtes et d'études (rapports annuels du siège et des agences, bulletins trimestriels de conjoncture, lettres mensuelles, notes de l'Institut d'émission, études sectorielles, rapports annuels de la Balance des paiements...) et participation aux travaux CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer).

Course de pirogues à voiles, fêtes du 14 juillet Wallis-et-Futuna



# L'émission de la monnaie fiduciaire

## Parité F CFP/Euros

Par un décret du 16 décembre 1998 complété par un arrêté du 31 décembre 1998, le gouvernement français a décidé que la parité du franc CFP serait exprimée en euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 dans un rapport de :

**1 000 XPF\* = 8,38 €**

(\*) Dénomination internationale du franc CFP (eXchange Pacific Franc)

Le privilège de l'émission monétaire, exercé depuis 1888 par la Banque de l'Indochine, a été confié à l'Institut d'émission d'outre-mer depuis le 1<sup>er</sup> avril 1967.

Le privilège d'émission fait obligation à l'Institut d'émission de satisfaire les besoins en numéraire des collectivités de son ressort, mais aussi d'assurer la qualité physique de la circulation fiduciaire par le tri des billets et des pièces versés par les banques afin d'éliminer les coupures en mauvais état ou le cas échéant contrefaites.

Les billets de l'Institut d'émission sont fabriqués par la Banque de France dans son imprimerie de Chamalières, les pièces étant produites par l'Administration des monnaies et médailles dans ses ateliers de Pessac.

La création du franc CFP résulte de circonstances historiques. En raison notamment de l'installation de bases américaines dans les collectivités françaises du Pacifique pendant la Deuxième guerre mondiale, le dollar américain a circulé concurremment avec le franc métropolitain, qui servait d'unité monétaire.

Aussi, lors de la dévaluation du franc par rapport au dollar US, intervenue le 25 décembre 1945, la monnaie circulant dans les collectivités du Pacifique, est devenue le franc CFP (Change Franc

Pacifique), tout en conservant la parité qu'elle avait avec le dollar, soit 49,6 F CFP pour 1 \$ US. De ce fait, le franc CFP s'est trouvé avoir une parité de 2,40 anciens francs métropolitains. La parité de 1 dollar US = 49,6 F CFP a été maintenue lors des dévaluations ultérieures du franc français. La parité du franc CFP par rapport à ce dernier a évolué ainsi depuis l'origine :

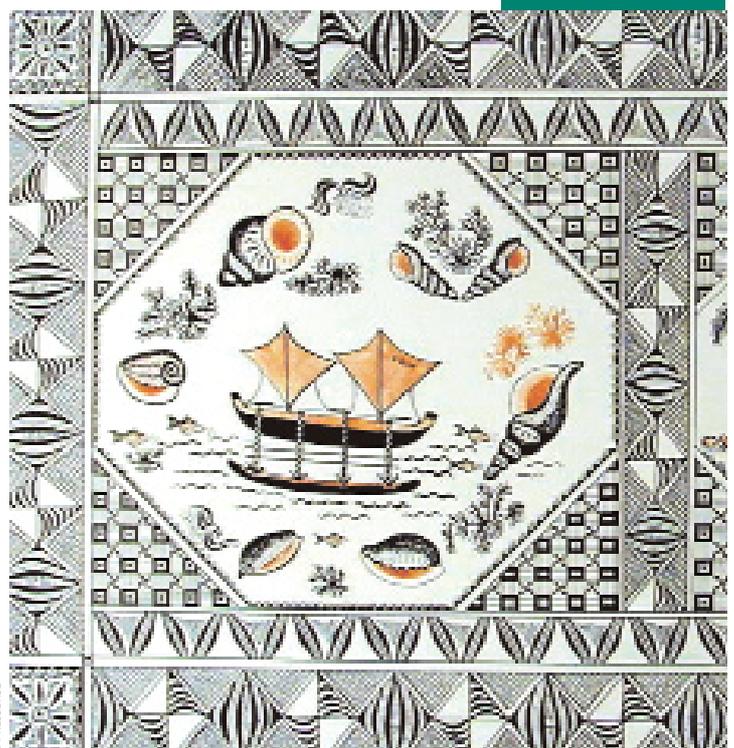
26 janvier 1948	100 F CFP = 432 francs
18 octobre 1948	100 F CFP = 531 francs
27 avril 1949	100 F CFP = 548 francs
20 septembre 1949	100 F CFP = 550 francs

(5,50 F avec le passage au nouveau franc le 1<sup>er</sup> janvier 1960)

A partir de cette date, la parité du F CFP est restée fixe avec le franc français et a donc suivi très exactement les variations du taux de change du franc français, par rapport aux devises étrangères, à l'occasion de chacune des modifications de celui-ci.

**L'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en francs CFP, monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.**

Tapa artisanat de Wallis



G. PRESENSE

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des billets d'une valeur faciale de :

- 10 000 F CFP,
- 5 000 F CFP,
- 1 000 F CFP
- et 500 F CFP.

## Les billets

Au 31 décembre 2006, l'encours cumulé des émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone franc CFP (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) s'élevait à 33 285 millions de F CFP (équivalant à 278,9 millions d'euros) contre 29 537 millions de F CFP (248 millions d'euros) au 31 décembre 2005, soit une progression de 12,7 % sur un an. Cette évolution s'explique notamment par :

- un recours accru de la clientèle aux automates mis en place par les banques,
- le choix des coupures distribuées dans les DAB et GAB : des sorties de billets de 10 000 F CFP génèrent une

augmentation des sorties des autres coupures pour le « rendu de monnaie »,

- les variations enregistrées en 2006 de l'indice des prix,
- une activité économique bien orientée et corrélativement une augmentation de la consommation des ménages.

Les mouvements aux guichets ont porté sur 71 417 milliers de billets versés et prélevés en 2006 contre 69 794 milliers de billets versés et prélevés en 2005, soit une progression globale de 2,3 %. La répartition entre agences des flux de versements et prélèvements enregistrés aux guichets est restée quasiment identique d'une année sur l'autre, à savoir dans l'ordre : Papeete (53 %), Nouméa (46 %) puis Mata-Utu (1 %).

### Flux nets de billets

(en millions de XPF)

Années	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
2002	35	548	257
2003	529	302	125
2004	499	292	66
2005	108	1 521	112
2006	1 302	2 238	208

Source : IEOM

### Variation de la valeur des billets en circulation

Années	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
2002	+ 0,3 %	+ 4,6 %	+ 25,3 %
2003	+ 4,3 %	+ 10,0 %	+ 45,7 %
2004	+ 3,9 %	+ 2,3 %	+ 4,7 %
2005	+ 0,8 %	+ 11,7 %	+ 7,7 %
2006	+ 9,7 %	+ 15,4 %	+ 13,2 %

Source : IEOM

### Billets en circulation en fin d'année

Billets de :	Nombre (en milliers)		Valeur (en millions de XPF)	
	2005	2006	2005	2006
10 000 XPF	1 581	1 788	15 809	17 882
5 000 XPF	1 772	1 998	8 858	9 989
1 000 XPF	3 815	4 279	3 815	4 279
500 XPF	2 110	2 271	1 055	1 135
<b>Total général</b>	<b>9 277</b>	<b>10 336</b>	<b>29 537</b>	<b>33 285</b>

Source : IEOM



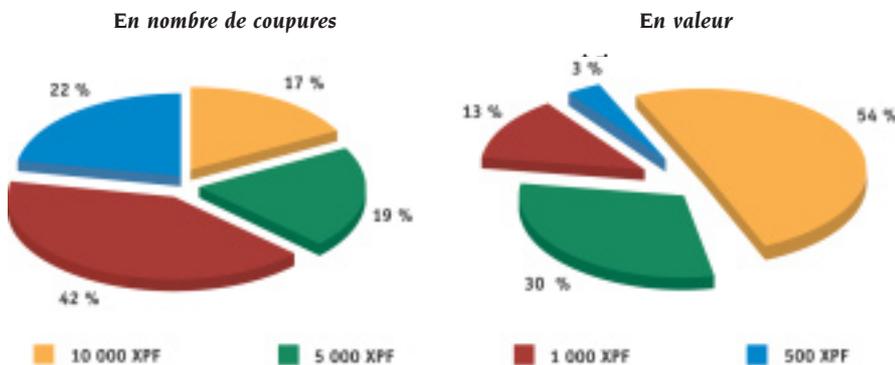
Les baisses enregistrées sur les billets de 1 000 F CFP, tant pour les versements que les prélèvements sont à relier aux explications citées ci-dessus.

En 2006, près de 35 millions de billets ont été soumis au tri, en hausse de 0,5 % par rapport à 2005. Parmi ceux-ci, 26,8 millions de billets (-0,3 % sur un an), considérés comme « valides », ont été récupérés à l'issue du tri pour être remis en circulation.

Le taux moyen de récupération des billets, toutes coupures confondues, s'est établi en 2006 à 76,5 % contre 77 % l'année précédente, soit une légère diminution de 0,5 point sur un an. Dans le détail, les taux de récupération observés à fin 2006 pour chaque coupure étaient les suivants :

- 10.000 F CFP : 91 %
- 5.000 F CFP : 86,8 %
- 1.000 F CFP : 66,6 %
- 500 F CFP : 40,7 %

**Part de chaque coupure dans la circulation totale au 31/12/2006**



Source : IEOM

**Les mouvements de billets aux guichets**

(Nombre en milliers)

Billets de :	Versements			Prélèvements		
	2005	2006	Variations	2005	2006	Variations
10 000 XPF	5 435	7 170	31,92 %	5 603	7 377	31,66 %
5 000 XPF	11 530	11 781	2,18 %	11 526	12 007	4,17 %
1 000 XPF	15 487	13 770	-11,09 %	15 537	14 234	-8,39 %
500 XPF	2 299	2 458	6,93 %	2 377	2 619	10,20 %
<b>Total général</b>	<b>34 751</b>	<b>35 179</b>	<b>1,23 %</b>	<b>35 043</b>	<b>36 238</b>	<b>3,41 %</b>

Source : IEOM

**Taux de récupération des coupures**

Billets de :	2004	2005	2006
10 000 XPF	90 %	91 %	91 %
5 000 XPF	88 %	88 %	87 %
1 000 XPF	66 %	70 %	67 %
500 XPF	36 %	39 %	41 %

Source : IEOM



**L'émission de la monnaie fiduciaire**

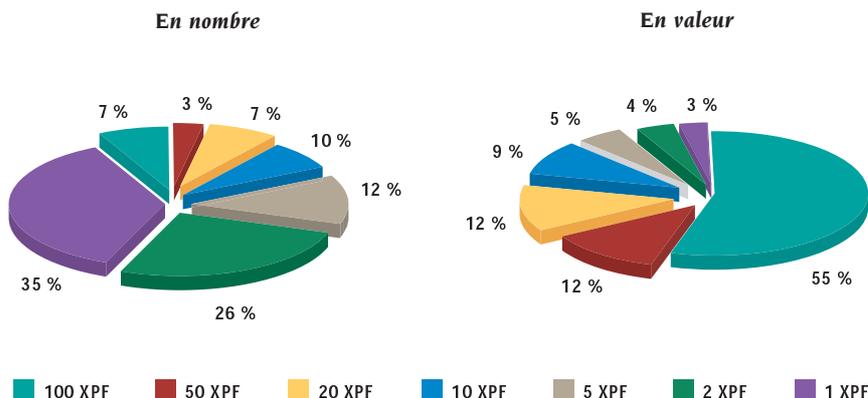
L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des monnaies métalliques d'une valeur faciale de 100 F CFP, 50 F CFP, 20 F CFP, 10 F CFP, 5 F CFP, 2 F CFP, 1 F CFP.

**Les pièces**

Au 31 décembre 2006, le montant des pièces en circulation s'élevait à 3 086 millions de F CFP (25,9 millions d'euros) contre 2 941 millions de F CFP (24,6 millions d'euros) au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 4,9 % sur un an.

Les mouvements au guichet de l'IEOM ont porté sur un peu plus de 21 millions de pièces dont 4,6 millions de pièces versées (équivalent à 35 tonnes) et 16,6 millions pour les pièces prélevées (équivalent à 82 tonnes), pour un montant total de 477 millions de F CFP (soit 4 millions d'euros).

**Part de chaque coupure dans la circulation totale au 31/12/2006**



Source : IEOM

**Pièces en circulation en fin d'année**

Pièces de :	Nombre (en milliers)		Variations (en nombre)	Valeur (en millions de XPF)		Variations (en valeur)
	2005	2006		2005	2006	
100 XPF	16 331	17 170	5,1 %	1 633	1 717	5,14 %
50 XPF	6 975	7 258	4,1 %	349	363	4,06 %
20 XPF	17 627	18 500	5,0 %	353	370	4,95 %
10 XPF	25 003	26 202	4,8 %	250	262	4,79 %
5 XPF	28 665	30 295	5,7 %	143	151	5,69 %
2 XPF	63 167	65 937	4,4 %	126	132	4,39 %
1 XPF	85 829	90 260	5,2 %	86	90	5,16 %
<b>Total général</b>	<b>245 400</b>	<b>257 424</b>	<b>4,9 %</b>	<b>2 941</b>	<b>3086</b>	<b>4,95 %</b>

Source : IEOM



# Les fichiers interbancaires

L'IEOM joue un rôle aux côtés de la Banque de France dans le dispositif réglementaire de traitement des incidents de paiement par chèque. Il intervient non seulement sur le volet répressif de la législation, mais surtout sur le volet préventif de celle-ci.

## Le volet préventif

**Recensement des comptes tirés de chèques des collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique et des collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.**

Pendant du FICOPA (Fichier des comptes bancaires et assimilés) géré en métropole par la Direction générale des impôts, le FICOM (Fichier des comptes d'outre-mer), administré par l'IEOM, centralise les informations permettant d'identifier l'ensemble des comptes sur lesquels peuvent être tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales et ouverts dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) ainsi que dans les collectivités départementale de Mayotte et territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Obligation est faite à tous les établissements teneurs de tels comptes de déclarer auprès du FICOM l'intégralité de leurs opérations d'ouverture, de modification et de clôture de comptes.

Au 31 décembre 2006, le FICOM recensait ainsi 480 673 comptes (+ 4 % par rapport à fin 2005) pour 622 633 titulaires (personnes physiques et morales).

## Le volet répressif

**Déclaration des incidents de paiement par chèque et des interdictions bancaires ainsi que des décisions de retrait de cartes bancaires.**

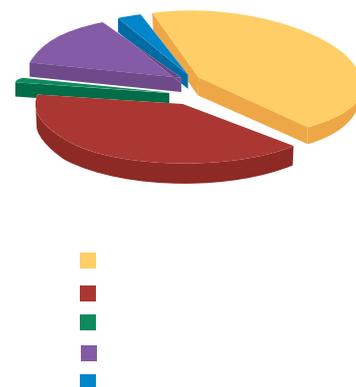
L'ensemble des incidents de paiement par chèque et des décisions de retrait de carte bancaire constatés sur le territoire national, y compris par conséquent dans les collectivités d'outre-mer, sont déclarés directement par les établissements de crédit auprès du Fichier central des chèques (FCC) géré par la Banque de France.

Les données ci-dessous, extraites du FCC et portant sur les seules collectivités d'outre-mer du Pacifique, font ressortir :

- une hausse importante (11,5 %) du nombre d'incidents de paiement par chèque déclarés en 2006 par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de retraits de cartes bancaires reste stable (- 0,1 %),
- une faible augmentation (1,8 %) du stock en fin d'année d'incidents de paiement par chèque non régularisés (environ 65 000 incidents recensés, toutes collectivités confondues). Le stock en fin d'année de retraits de cartes bancaires (2 694) diminue quant à lui de 2 %,
- une stabilité par rapport à l'exercice précédent (+ 0,2 %, à environ 9 500) du stock total en fin d'année de personnes physiques ou morales en interdiction bancaire.

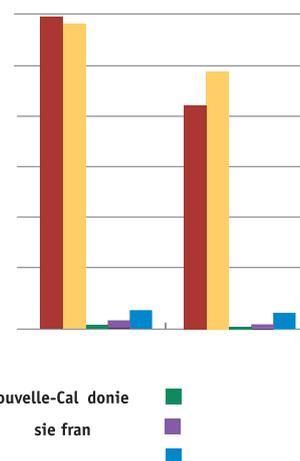
**Le FICOM recense l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.**

**FICOM**  
Répartition du nombre de comptes au 31/12/2006



Source : IEOM

**FICOM**  
Déclarations d'ouvertures de comptes au cours de l'année (hors redépôts)



Source : IEOM

## Déclarations et stocks d'incidents de paiement enregistrés au FCC en fin d'année

	Nouvelle-Calédonie		Polynésie française		Wallis-et-Futuna		Toutes COM du Pacifique		
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	Var.
Déclarations d'incidents sur chèques au cours de l'année	15 016	16 339	7 752	10 025	1 516	702	24 284	27 066	11,46%
Stock d'incidents sur chèques en fin d'année	37 293	38 048	23 749	24 041	2 989	3 076	64 031	65 165	1,77%
Déclarations de retraits de cartes bancaires au cours de l'année	1 092	1 186	190	147	144	91	1 426	1 424	-0,14%
Stock de retraits de cartes bancaires en fin d'année	2 153	2 172	386	292	210	230	2 749	2 694	-2,00%
Interdits bancaires en fin d'année	5 132	5 175	3 918	3 905	386	376	9 436	9 456	0,21%

Source : IEOM

**L'IEOM permet aux personnes physiques et morales d'exercer leur droit d'accès aux fichiers réglementaires.**

## L'exercice du droit d'accès aux fichiers et du droit de communication

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication, voire rectification.

Dans ce cadre, en 2006, l'IEOM a permis l'exercice de 634 demandes de droit d'accès au FCC par des résidents des COM, contre 750 en 2005. Par ailleurs, il a procédé à 65 interrogations du FICOM, contre une centaine en 2005, pour répondre au droit de communication légal exercé dans le cadre d'une commission rogatoire par des officiers de police judiciaire.

### L'extension du FICP dans les trois collectivités territoriales du Pacifique

*A compter du 1er avril 2007, le FICP (fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) sera étendu aux trois collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce fichier interbancaire recense les personnes physiques au nom desquelles des incidents de remboursement de crédits ont été déclarés, ainsi que les personnes physiques bénéficiant d'une procédure de traitement d'une situation de surendettement.*

*La mise en place du FICP dans les COM du Pacifique accompagne l'instauration du dispositif de traitement du surendettement à la Nouvelle Calédonie à compter du 1er avril 2007.*

#### Textes de référence :

- Loi n° 2003-710 du 1er août 2003, dite "loi Borloo"
- Ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004



Tapa artisanat de Wallis

G. PRESSENE

### Textes réglementaires de référence

- Décret du 30/10/1935.
- Lois n° 91-1382 du 30/12/1991, 2001-420 (NRE) du 15/05/2001 et 2001-1168 (MURCEF) du 11/12/2001.
- Décrets 92-456 du 22/05/1994 et 94-284 du 6 avril 1994.

Le dispositif légal repose sur :

#### Un volet préventif :

- détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou morales

*faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire,*

*- possibilité offerte à toute personne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque,*

*- information préalable par l'établissement de crédit à son client des conséquences du défaut de provision, avant de refuser le paiement d'un chèque pour ce motif.*

#### Un volet répressif

*- interdiction d'émettre des chèques*

*pendant 5 ans, qui peut être levée à tout moment par la régularisation de l'ensemble des chèques rejetés et le paiement, le cas échéant, d'une pénalité libératoire,*

*- obligation de restitution de l'ensemble des formules de chèques au banquier,*

*- inscription de la personne interdite dans le fichier national FCC,*

*- pénalités libératoires, payables au moyen de timbres fiscaux en euros.*

# Les échanges de valeurs

L'IEOM est investi par le législateur (article L712-5 du code monétaire et financier) d'une mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement dans sa zone d'intervention.

Chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique dispose d'un système d'échange de valeurs qui lui est propre. Traditionnellement, ces échanges de valeurs interviennent au sein de chambres de compensation manuelle régies par des conventions.

Dans le cadre de sa mission prévue à l'article L712-5 et compte tenu de l'extension des articles 1 à 7 du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière 2001-04 à la zone d'intervention de l'IEOM\*, l'Institut promeut la modernisation des échanges de valeurs et la mise en place de systèmes automatisés d'échanges interbancaires dans les deux principales collectivités d'outre-mer du Pacifique.

\* Arrêté du 27 mai 2005 relatif à la compensation des chèques

## Les échanges interbancaires de valeurs

L'Institut d'émission gère les chambres de compensation de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. Il a géré la chambre de compensation de la Nouvelle-Calédonie jusqu'à sa fermeture fin mars 2006. L'IEOM est l'un des sept membres d'origine du GIE SIENC qui gère le système interbancaire d'échanges de la Nouvelle-Calédonie.

Les statistiques présentées dans ce paragraphe englobent les valeurs échangées dans l'ensemble des systèmes interbancaires des collectivités d'outre-mer du Pacifique, qu'ils soient manuels ou automatisés. Ils ne concernent pas les opérations de clientèle internes aux établissements bancaires.

En 2006, les statistiques montrent une diminution en nombre (28,0 millions d'opérations contre 29,1 millions en 2005, soit -4 %), tandis que les échanges interbancaires sont en progression en montant (20,3 milliards d'euros au lieu de 19,9 milliards d'euros en 2005, soit +2,1 %).

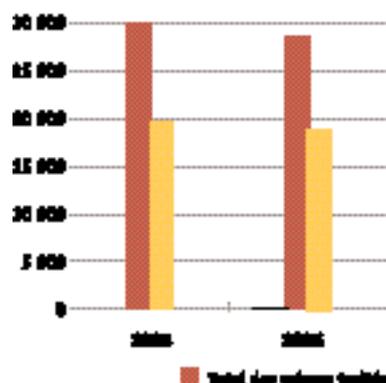
Elles font aussi ressortir la forte proportion des échanges de chèques qui repré-

sentent, en 2006 comme en 2005, 67 % des valeurs traitées en Nouvelle-Calédonie et 51 % en Polynésie française. En valeur, la part relative des chèques apparaît moins forte (49 % dans les deux collectivités).

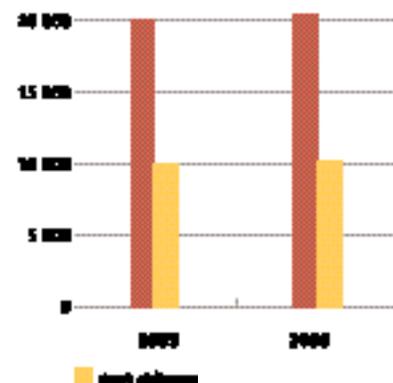
En nombre de valeurs échangées en 2006, le taux d'utilisation des chèques dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (66 %), reste très nettement supérieur à celui observé en métropole (25 %).

### Activité de compensation dans les COM

en nombre de valeurs traitées  
(en milliers d'opérations)



en montants traités  
(en millions d'euros)



Source : IEOM

*La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont engagées dans un processus de modernisation et de sécurisation de leur système d'échanges interbancaires.*

## Modernisation et sécurisation des systèmes d'échanges

À la fois garant du bon déroulement et participant aux échanges interbancaires, l'IEOM a initié en 2001 une démarche de modernisation et de sécurisation des systèmes d'échanges dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, qui s'est traduite dans un premier temps par la création, fin 2002, de deux Groupements d'intérêt économique administratifs (le GIE "Système interbancaire d'échanges de Polynésie française" d'une part, et le GIE "Système interbancaire d'échanges de Nouvelle-Calédonie" d'autre part). Les GIE SIEPF et SIENC regroupent ainsi l'ensemble des établissements tirés de chèques sur chacune des places et sont chargés de la mise en œuvre de ce programme dans chaque collectivité.

Le SIENC a débuté officiellement le 30 mai 2005 avec un certain nombre de valeurs (les chèques, les virements, les TIP et les prélèvements) et traite les LCR depuis mars 2006. Ce nouveau système s'inspire largement des normes nationales d'échanges sur le SIT\* métropolitain, tout en préservant certaines spécificités tenant compte du contexte local et répondant aux attentes de la communauté bancaire de la place.

Quant au GIE SIEPF, les travaux qui avaient peu avancé ces dernières années face aux obstacles techniques rencontrés ainsi qu'à la priorité donnée par les banques locales à la migration de leurs systèmes informatiques, sont relancés en 2006.

\* Système interbancaire de télécompensation

Cœur de Voh  
Nouvelle-Calédonie



# Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public

Dans le cadre de la convention passée avec le Trésor public, l'IEOM a traité pour le compte de celui-ci 1,995 million de valeurs en 2006, contre 2,084 millions en 2005, soit une baisse de 4,3%. En montant, la baisse n'est que de 1,1% à 6,84 milliards d'euros en 2006. Cette baisse est imputable aux opérations sur chèques.

Parmi les valeurs remises par le Trésor public, les chèques ont représenté 26 % de leur nombre et 36 % de leur montant

total en 2006 (contre respectivement 29% et 39% en 2005).

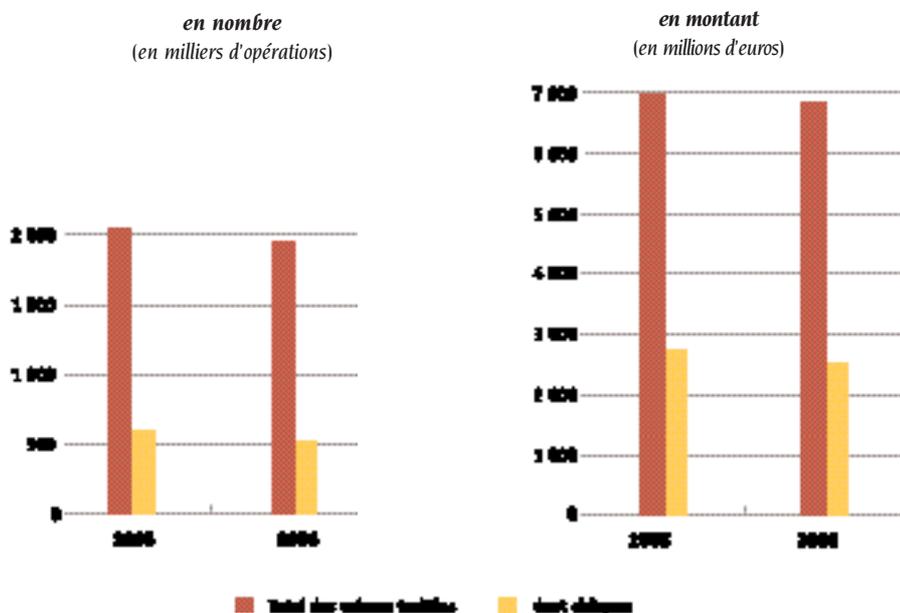
Le tableau ci-après reprend les statistiques relatives au montant des transferts publics ayant transité par l'IEOM en 2005 et 2006. Elles correspondent aux nivellements décennaux du compte du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEOM. Globalement, les transferts publics nets vers les collectivités d'outre-mer, ayant transité par l'IEOM, ont diminué en 2005 (-6,5 %).

**La convention signée avec le Trésor public le 1<sup>er</sup> avril 1967 confère notamment à l'IEOM :**

- un rôle de banquier chargé du traitement de l'ensemble des valeurs remises par les comptables publics,

- une mission de mise à disposition localement des montants des transferts publics en provenance de la métropole.

## Opérations traitées pour le compte du Trésor public



## Transferts publics ayant transité par l'IEOM

(en millions d'euros)

Transferts publics	Nouvelle-Calédonie			Polynésie française			Wallis-et-Futuna			Toutes COM du Pacifique		
	2005	2006	Var.	2005	2006	Var.	2005	2006	Var.	2005	2006	Var.
Reçus de métropole	900	1 047	16,3 %	870	700	-19,5 %	15	9	-40,0 %	1 785	1 756	-1,6 %
Émis vers la métropole	208	242	16,3 %	142	170	19,7 %	5	7	40,0 %	355	419	18,0 %
<b>Transferts publics nets</b>	<b>692</b>	<b>805</b>	<b>16,3 %</b>	<b>728</b>	<b>530</b>	<b>-27,2 %</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>-80,0 %</b>	<b>1 430</b>	<b>1 337</b>	<b>-6,5 %</b>

Source : IEOM



# La connaissance des entreprises

L'IEOM, dans le cadre de son rôle d'observatoire de l'économie des collectivités d'outre-mer du Pacifique, recueille, analyse et diffuse un ensemble d'informations relatives aux entreprises situées dans sa zone d'intervention.

A ce titre, l'IEOM procède notamment :

- à la collecte et au retraitement des documentations comptables et annonces légales,
- à la centralisation des crédits bancaires,
- au recensement des incidents de paiement sur effets de commerce, des crédits douteux et des arriérés de cotisations sociales,
- à la réalisation d'enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises.

Ces données, une fois retraitées et analysées, sont destinées à éclairer les différents acteurs économiques et sociaux (établissements bancaires, pouvoirs publics, instituts de statistiques, organisations professionnelles, entreprises...) sur la situation économique et financière des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Certaines de ces données ne sont toutefois accessibles qu'aux établissements de crédit et sont disponibles auprès des agences et du siège, ainsi que sur la partie sécurisée du site Internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)).

## Rappel historique

- **1995** : entrée en vigueur du système de cotation de l'IEOM dont les règles et les conditions d'attribution s'inspirent alors largement de celles de la Banque de France.

- **2001** : révision partielle du dispositif IEOM et de certaines règles de cotation.

- **2004** : mise en place de la Nouvelle Echelle de Cotation à la Banque de France

## Les données comptables, financières et juridiques

A partir des éléments communiqués par les établissements de crédit et les entreprises ainsi que des informations de nature juridique soumises à publication légale, l'IEOM établit, pour chaque entreprise de sa zone d'intervention :

- une fiche signalétique comprenant les

principales caractéristiques de l'entreprise (nom, forme juridique, secteur d'activité, participations détenues, actionnariat...),

- une cotation traduisant l'appréciation, par l'IEOM, de la situation comptable et financière de l'entreprise.

## Le dispositif de cotation des entreprises

*La cotation est une appréciation synthétique de la situation financière d'une entreprise quelle que soit sa nature juridique (SA, SARL, SNC, SAS, GIE, SCI...), en particulier de sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Elle est communiquée à la fois à l'entreprise cotée et aux établissements de crédit adhérents et ayant souscrit un abonnement leur donnant accès à cette information.*

La cotation permet :

- à l'entreprise, de connaître l'appréciation de sa santé financière par la banque centrale ;
- aux établissements de crédit, de disposer d'une information utile à l'analyse de leurs risques ;
- à l'IEOM, de sélectionner les créances admissibles aux dispositifs de refinancement qu'il met à la disposition des établissements de crédit.

La cotation bénéficie d'une validité de 21 mois à compter de la date d'arrêté de la documentation comptable remise à l'Institut, mais elle peut être révisée à tout

moment sur la base d'éléments nouveaux portés à la connaissance de l'IEOM.

Elle se présente sous la forme de 4 caractères alphanumériques (voir ci-contre).

La cotation est par ailleurs assortie d'un énoncé succinct des motifs qui en justifient l'attribution : le code BRIDJES.

Pour plus d'informations concernant le dispositif de cotation de l'IEOM, une plaquette récapitulative est proposée en téléchargement sur le site Internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)), rubrique "Entreprises".

### 1. Une cote de refinancement

(détermine l'admissibilité des crédits octroyés à l'entreprise, aux différents modes d'intervention de l'IEOM)

Cette cote est notamment fonction du secteur économique et de la localisation de l'entreprise, des cotes d'activité, de crédit et de paiement attribuées à l'entreprise.

**R** : Entreprise appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une zone économiquement défavorisée (ZED), dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**P** : Entreprise de petite taille appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte (dans la limite de 5 millions de F CFP) et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**T** : Entreprise de création récente appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**G** : Entreprise de grande taille n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de garantie de l'IEOM et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**H** : Entreprise n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**N** : Entreprise dont les créances sont exclues de tous les modes d'intervention de l'IEOM.

### Zone économiquement défavorisée (ZED)

Au sens de l'IEOM : il s'agit de la collectivité de Wallis-et-Futuna dans son ensemble ainsi que de toute zone située en dehors du " Grand Nouméa " (qui intègre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa) pour la Nouvelle-Calédonie et du " Grand Papeete " (qui comprend, outre Papeete, les communes de Paea, Arue, Faa'a, Punaauia, Mahina et Pirae) pour la Polynésie française.

### 2. Une cote d'activité

(indique le niveau de chiffre d'affaires - CA)

**A** CA  $\geq$  100 milliards F CFP

**B** 20 milliards  $\leq$  CA < 100 milliards F CFP

**C** 10 milliards  $\leq$  CA < 20 milliards F CFP

**D** 5 milliards  $\leq$  CA < 10 milliards F CFP

**E** 3 milliards  $\leq$  CA < 5 milliards F CFP

**F** 1 milliard  $\leq$  CA < 3 milliards F CFP

**G** 200 millions  $\leq$  CA < 1 milliard F CFP

**H** 100 millions  $\leq$  CA < 200 millions F CFP

**J** CA < 100 millions F CFP

**X** CA inconnu ou se rapportant à un exercice clôturé depuis plus de 21 mois

**N** Niveau d'activité non significatif

### 3. Une cote de crédit

(traduit l'appréciation portée par l'IEOM sur la situation financière de l'entreprise)

**3** Cote d'excellence, il s'agit de la meilleure appréciation de l'IEOM sur la qualité du crédit de l'entreprise.

**4** Appréciation globalement favorable sur l'entreprise, dont la capacité à honorer ses engagements financiers apparaît satisfaisante en dépit de quelques éléments de fragilité ou d'incertitude.

**5** Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves.

**6** Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves.

**0** Absence de documentation comptable récente.

### 4. Une cote de paiement

(indique la régularité des paiements)

**7** Paiements réguliers au cours des six derniers mois ou incidents déclarés de faible importance.

**8** Difficultés de trésorerie non susceptibles de mettre en péril l'entreprise.

**9** Graves difficultés de trésorerie compromettant la solvabilité de l'entreprise.

**Exemple : L'attribution d'une cotation RH47 accompagnée d'un code BRIDJES 1100000 signifie** que l'entreprise, appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED (voir définition ci-dessus), est admissible au dispositif de réescompte (**R**) et que son chiffre d'affaires est compris entre 100 et 200 millions de F CFP (**H**). Au vu de sa dernière documentation comptable, l'IEOM porte une appréciation globalement favorable sur cette entreprise en dépit de quelques signes de fragilité (**4**), notamment au niveau de sa structure bilantielle et de son compte de résultat (les lettres **B** et **R** du code BRIDJES sont renseignées à 1). Enfin, elle ne présente pas de difficultés de trésorerie ou de paiement (**7**).

## Statistiques de répartition des cotations attribuées

Au 31 décembre 2006, 9 917 entreprises étaient recensées dans la base cotation de Nouvelle-Calédonie, 4 823 dans la base de Polynésie française (chiffre en baisse suite à la suppression dans la base d'entreprises pour lesquelles l'agence n'a plus reçu d'informations depuis plusieurs années) et 52 dans celle de Wallis-et-Futuna. Ainsi, au total, près de 14 800 entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique étaient régulièrement suivies et analysées par les agences de l'IEOM fin 2006, contre près de 14 000 entreprises à fin décembre 2005, soit une progression de 6 % sur un an.

Parmi ces entreprises, 21,3 % étaient cotées sur la base d'une documentation

comptable valide (hors cote 0), soit près de 3 160 entreprises.

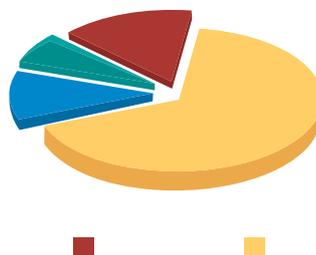
La répartition des cotes ainsi attribuées en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française, est présentée dans les graphiques ci-dessous (répartition par cote de crédit). Il ressort que les cotes de crédit 4 représentent la majeure partie du total des cotes attribuées, suivies des cotes de crédit 3 (cote d'excellence) avec 16,5 %.

La base cotation de l'IEOM (hors cote 0) est donc composée à plus de 76 % d'entreprises sur lesquelles l'Institut a émis une opinion favorable quant à leur situation comptable et financière (cotes de crédit 3 et 4).

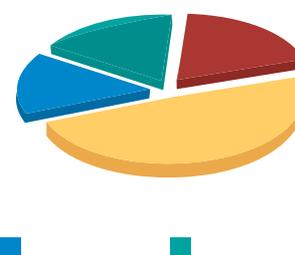
### Entreprises cotées sur la base d'une documentation comptable valide (hors cote 0), au 31/12/2006

#### Répartition par cote de crédit en %

En Nouvelle-Calédonie



En Polynésie française



Source : bases cotation IEOM, hors cote 0 et cotations attribuées sur la base d'une documentation comptable existante mais incomplète ou non exploitable pour l'attribution d'une autre cote

## Les risques bancaires ” entreprises ”

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF\*, l'IEOM procède, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, à la centralisation des risques bancaires, des créances douteuses, des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat ainsi que des arriérés de cotisations sociales. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré par l'IEOM avec la participation de l'ensemble de la communauté bancaire.

La centralisation des risques a pour finalité de permettre :

- aux établissements de crédit, d'évaluer l'endettement global de leurs clients pour lesquels ils déclarent des encours ;
- à l'IEOM, de compléter son appréciation en vue de la cotation des entreprises, mais aussi, à un niveau macro-économique, de suivre l'évolution des risques afférents aux différents secteurs d'activité.

\* Comité de la Réglementation bancaire et financière

Dans un souci d'harmonisation de sa grille de déclaration des risques avec celle de la Banque de France, l'IEOM a mené un processus de refonte de son dispositif de centralisation des risques (SCR), tout en conservant certaines spécificités (seuil de déclaration inférieur ou déclaration des crédits douteux, par exemple). Ce nouveau dispositif, dénommé SCR2, est opérationnel depuis le mois de juillet 2004.

### Le Service central des risques (SCR)

#### Doivent être déclarés :

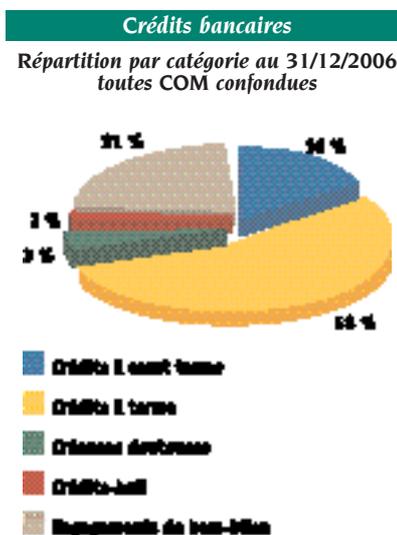
- tous les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) contractés auprès d'un établissement de crédit situé dans la zone d'émission ;
- les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) octroyés par des établissements de crédit hors zone d'émission dès lors que ces crédits se rapportent à des entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ;
- les arriérés de cotisations sociales détenus auprès des caisses locales de sécurité sociale.

#### Seuils de déclaration (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004) :

- les crédits bancaires d'un montant supérieur à 2,5 millions de F CFP sont déclarés individuellement. Par exception, les créances douteuses sont déclarées au premier millier de F CFP ;
- les crédits bancaires inférieurs à ce seuil sont déclarés collectivement, regroupés par secteur d'activité ;
- les arriérés de cotisations sociales d'un montant cumulé supérieur à 1 million de F CFP.

## Évolution des risques bancaires des entreprises

Sur un an, l'encours global des risques sur les entreprises, hors engagements de hors-bilan et toutes collectivités confondues, a progressé de 8,5 %, pour s'établir à plus de 458 milliards de F CFP à fin 2006. Les engagements de hors-bilan enregistrent pour leur part une baisse de 10,6 % avec 122 milliards de F CFP. Comme l'illustre le graphique ci-contre, ces derniers représentent plus du cinquième du total des risques recensés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique à fin 2006, contre plus de la moitié pour les crédits à terme.



Source : IEOM

### Risques bancaires sur les entreprises à fin décembre

(en milliards de XPF)

Catégorie de risques	Wallis-et-Futuna			Nouvelle-Calédonie			Polynésie française			Toutes COM du Pacifique		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Crédits à court terme	0,05	0,11	0,57	28,20	39,87	42,60	42,58	54,68	52,06	70,83	94,66	95,22
Crédits à terme	0,91	1,28	2,20	164,57	178,49	205,60	117,20	114,05	123,07	282,68	293,82	330,87
Créances douteuses	0,16	0,38	0,43	11,62	12,47	10,80	10,32	10,37	7,94	22,10	23,22	19,17
Crédit-bail	-	-	-	8,32	9,01	10,00	1,78	1,92	3,18	10,10	10,93	13,18
<b>Total</b>	<b>1,12</b>	<b>1,77</b>	<b>3,20</b>	<b>212,71</b>	<b>239,84</b>	<b>269,00</b>	<b>171,88</b>	<b>181,02</b>	<b>186,25</b>	<b>385,71</b>	<b>422,63</b>	<b>458,45</b>
Engagements de hors-bilan	0,73	0,28	0,22	71,97	73,11	75,68	56,37	63,10	46,16	129,07	136,49	122,06

Source : IEOM – Service central des risques

## Les incidents de paiement sur effets de commerce

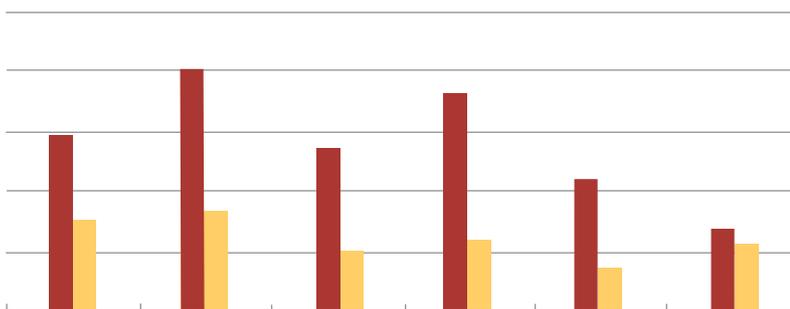
En application du règlement n° 95-03 du CRBF, l'IEOM centralise les incidents de paiement sur effets déclarés sur les entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La centralisation des incidents de paiement sur effets représente un outil supplémentaire d'appréciation de la vulnérabilité d'une entreprise, au service des établissements de crédit et de l'IEOM (il s'agit en effet d'un élément déterminant pour l'attribution d'une cotation).

Sur un an, le stock total (cumul de 60 semaines) d'incidents de paiement - dont l'évolution est retracée dans le graphique ci-dessous - s'est replié de 14,7 % à fin décembre 2006, passant ainsi de près de 1 500 à 1 300 incidents valides. Cette tendance baissière du stock d'incidents déclarés ne concerne que la Nouvelle-Calédonie (-39 %) tandis que la Polynésie française enregistre une progression de 59 % accompagnée d'une hausse du nombre de déclarations d'incidents par les banques de la place et une croissance du nombre d'entreprises pour lesquelles des incidents sont déclarés.

Évolution du stock<sup>(1)</sup> d'incidents de paiement sur effets de commerce

en nombre



(1) stock sur 60 semaines

Source : IEOM

Iles des Pins  
Nouvelle-Calédonie



# Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'émission procède à des enquêtes périodiques destinées à apprécier le coût du crédit aux entreprises. Réalisées chaque semestre sur une période de deux mois, ces enquêtes, recensent l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédit, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés, les résultats de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

## L'évolution du coût du crédit aux entreprises

### Taux de base bancaire

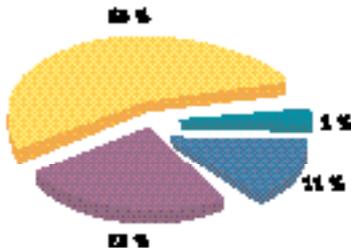
- En métropole, le taux de base bancaire affiché par les grands réseaux n'a pas évolué depuis le 15 octobre 2001. Il s'établit à 6,60 %.
- Le 1er décembre 2006, le taux de base bancaire a été relevé de 7,40 % à 7,60 % en Polynésie française. En Nouvelle-

Calédonie, les variations survenues dans l'année sont infimes et, le 1er avril 2006, le taux a été ramené de 8,21 % à 8,20 %.

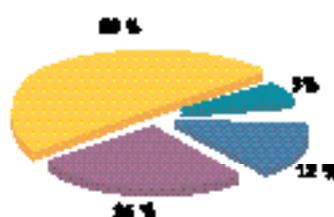
Le taux de base bancaire reste une référence importante dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique pour la fixation des conditions de sortie des concours à taux variable, même s'il est moins utilisé que par le passé. Il est progressivement remplacé par des taux de marché comme l'EONIA ou l'Euribor 1 ou 3 mois.

### Répartition des crédits par tranches de montants

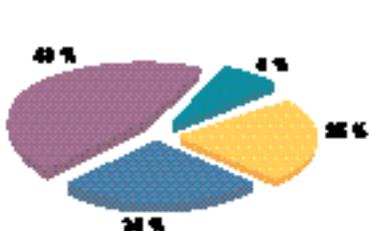
**Nouvelle-Calédonie**  
Crédits à court terme



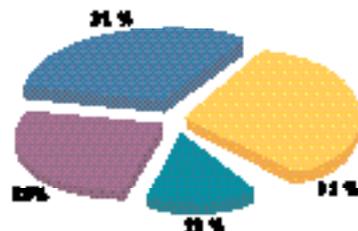
**Polynésie française**  
Crédits à court terme



**Nouvelle-Calédonie**  
Crédits à moyen et long termes



**Polynésie française**  
Crédits à moyen et long termes



montant ≤ 1,4 M XPF

1,4 M XPF - montant ≤ 24 M XPF

1,4 M XPF - montant ≤ 24 M XPF

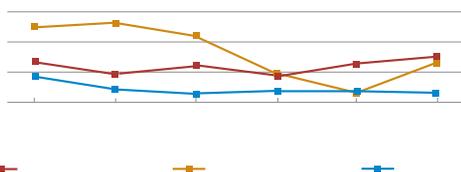
montant ≥ 240 M XPF

Source : IEOM - Enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises juillet-août 2006

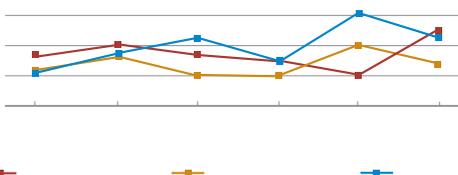
## Le coût du crédit aux entreprises

## Évolution du coût du crédit

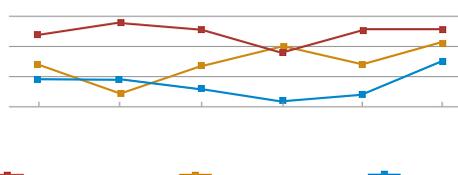
## Escompte



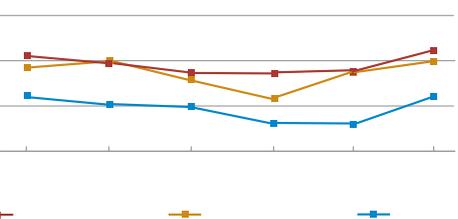
## Découvert



## Autres crédits à court terme



## Crédits à moyen et long termes



Source : IEOM et Banque de France

## Taux moyens

Amorcée au quatrième trimestre 2005 avec le démarrage d'un cycle de resserrement monétaire, la remontée des taux moyens des crédits accordés aux entreprises métropolitaines s'est poursuivie sur le premier semestre 2006. Les conditions des "autres crédits à court terme" et celles des concours à moyen et long termes se sont notamment renforcés, après deux années de stabilité. Seuls les taux de découvert se sont légèrement contractés à la mi 2006 (78 points de base entre janvier et juillet 2006).

Les taux observés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique ont suivi ceux enregistrés dans l'hexagone, de manière plus marquée toutefois. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par l'IEOM au cours des mois de juillet et août 2006 révèlent ainsi :

- un taux du découvert en faveur des entreprises polynésiennes et calédoniennes plus compétitif qu'en métropole pour la deuxième année consécutive. Le taux polynésien évolue au rythme métropolitain mais le taux en Nouvelle-Calédonie, qui avait enregistré un net repli en début d'année, s'est sensiblement apprécié sur le premier semestre 2006.
- des taux pour les autres crédits à court terme en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie supérieurs aux taux métropolitains et des évolutions parallèles, les taux en Nouvelle-Calédonie affichant toutefois une plus grande stabilité.
- une croissance modérée des taux de l'escompte dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, à l'opposé du léger fléchissement observé en métropole au premier semestre 2006.

Le taux moyen pondéré des crédits à court terme a progressé dans chacune des deux collectivités d'outre-mer du Pacifique, de manière plus marquée en Nouvelle-Calédonie (6,45 %, soit + 84 points de base sur un an) qu'en Polynésie française (5,24 %, soit + 41 points par rapport juillet 2005).

Ininterrompue depuis 2001, la tendance à la baisse des taux à moyen et long termes a pris fin dès le début de l'année 2006, tout comme en métropole. Une inversion de tendance semble même se dessiner sur le premier semestre 2006 avec, pour ces taux en l'espace de douze mois, un relèvement de 73 points de base en Polynésie française et de 44 points de base en Nouvelle-Calédonie.

## Crédits à court terme (TMPCT)

	janvier 2004	juillet 2004	janvier 2005	juillet 2005	janvier 2006	juillet 2006	Écart sur 6 mois	Écart sur 12 mois
Nouvelle-Calédonie	5,90 %	5,98 %	5,92 %	5,61 %	5,58	6,45	0,87 pb	0,84 pb
Polynésie française	5,25 %	5,50 %	5,12 %	5,24 %	5,53	5,65	0,24 pb	0,41 pb

## Crédits à moyen et long termes

	janvier 2004	juillet 2004	janvier 2005	juillet 2005	janvier 2006	juillet 2006	Écart sur 6 mois	Écart sur 12 mois
Nouvelle-Calédonie	5,13 %	4,93 %	4,78 %	4,80 %	4,79	5,24	0,45 pb	0,44 pb
Polynésie française	4,89 %	5,01 %	4,60 %	4,21 %	4,78	4,94	0,31 pb	0,73 pb

Source : IEOM - Enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises

# Les instruments de politique monétaire

L'Institut d'émission contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires. Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

## Le réescompte

*Le réescompte est un dispositif permettant à un établissement de crédit de la zone d'émission d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée, en contrepartie d'une cession temporaire de créances admissibles au réescompte. Sont éligibles, sous conditions, les crédits consentis aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.*

GIE TOURISME PROVINCE NORD



Côte de Mangalia  
Nouvelle Calédonie

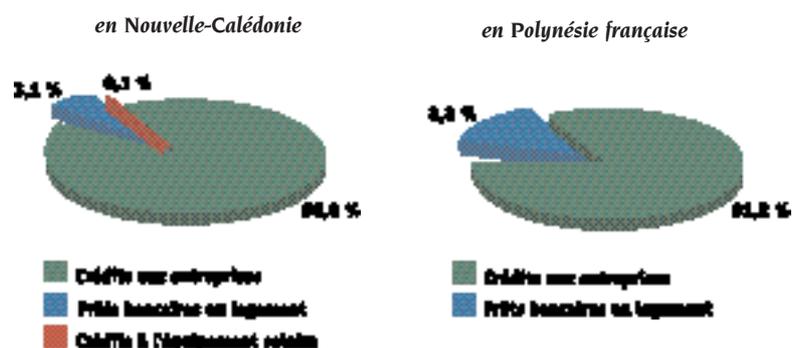
## Le portefeuille global des mobilisations

### Structure du portefeuille

Le portefeuille des mobilisations présente une structure sensiblement identique d'une collectivité à l'autre. Globalement, l'essentiel du portefeuille total est constitué de créances sur les entreprises (à plus de 90 %), le solde étant composé de l'encours de prêts bancaires au logement (PBL) octroyés aux particuliers. L'encours des mobilisations de crédits à l'équipement solaire est resté marginal en Nouvelle-Calédonie, voire nul en Polynésie française.

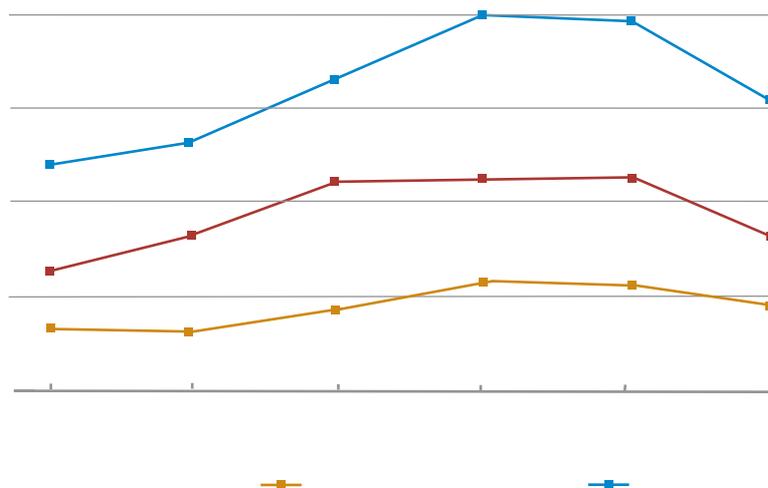
### Composition du portefeuille mobilisé

au 31/12/2006



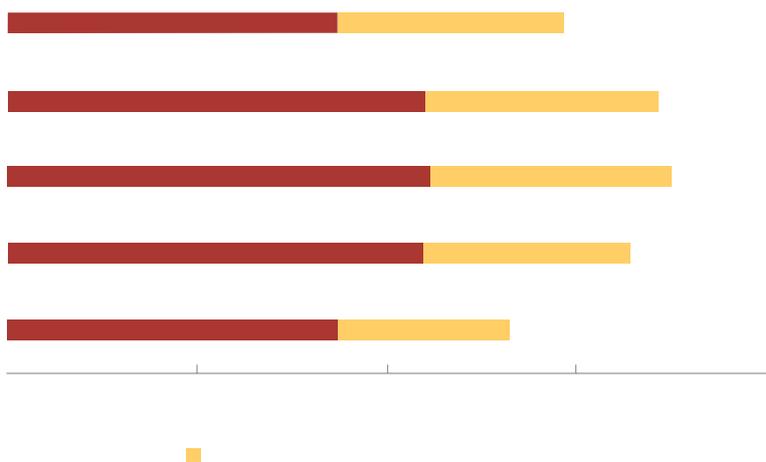
Source : IEOM

## Évolution du portefeuille sur la période 2001-2006 (en millions de XPF)



Source : IEOM

## Évolution du portefeuille à fin décembre (en millions de XPF)



Source : IEOM

## Montant des crédits mobilisés en fin d'année (en millions de XPF)

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Nouvelle-Calédonie</b>				
Crédits aux entreprises	10 330	10 663	8 582	-19,5 %
Prêts bancaires au logement	869	511	271	-47,0 %
Crédits à l'équipement solaire	13	13	11	-17,1 %
<b>Total</b>	<b>11 212</b>	<b>11 187</b>	<b>8 864</b>	<b>-20,8 %</b>
<b>Polynésie française</b>				
Crédits aux entreprises	6 051	5 941	5 367	-9,7 %
Prêts bancaires au logement	700	594	516	-13,1 %
Crédits à l'équipement solaire	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 751</b>	<b>6 535</b>	<b>5 884</b>	<b>-10,0 %</b>
<b>Ensemble des COM</b>				
Crédits aux entreprises	16 381	16 604	13 949	-16,0 %
Prêts bancaires au logement	1 569	1 105	787	-28,7 %
Crédits à l'équipement solaire	13	13	11	-17,1 %
<b>Total</b>	<b>17 963</b>	<b>17 722</b>	<b>14 747</b>	<b>-16,8 %</b>

Source : IEOM

## Évolution du portefeuille mobilisé

Le portefeuille mobilisé auprès de l'IEOM s'est établi à 14,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 contre plus de 17 milliards de F CFP un an plus tôt, soit une baisse de 16,8 %. Cette évolution confirme la fin de la tendance haussière du portefeuille constatée sur la période 2001-2004, caractérisée par une croissance annuelle de 12 % en moyenne de l'encours mobilisé.

La tendance baissière du portefeuille résulte principalement en 2006 du recul des mobilisations en Nouvelle-Calédonie (-20,8 %) tandis qu'en Polynésie, l'encours mobilisé enregistre une baisse de 10 %. Le portefeuille de Nouvelle-Calédonie concentre toujours, à lui seul, près de 60 % du portefeuille total.

## Le réescompte des crédits aux entreprises

### Principe

Le mécanisme du réescompte, dit à taux privilégié, a pour finalité principale d'orienter la distribution du crédit vers des entreprises appartenant à des secteurs d'activité jugés prioritaires ou situées dans des Zones économiquement défavorisées (ZED). En outre, il contribue à modérer le coût des crédits aux entreprises en fixant un taux de sortie maximal applicable aux crédits réescomptables.

En contrepartie de l'extension du champ du réescompte, notamment en faveur d'entreprises petites et/ou fragiles, l'IEOM a été amené au cours de l'année 2001 à concevoir un système de sécurisation du dispositif du réescompte des

crédits aux entreprises. Applicable depuis le premier trimestre 2002, ce système repose sur la couverture, par les établissements de crédit cédants, du risque associé aux créances effectivement réescomptées, le degré de risque étant fonction des cotes de refinancement et/ou de crédit des entreprises auxquelles les concours ont été consentis.

Le taux de réescompte de l'IEOM, relatif aux créances éligibles sur les entreprises, a enregistré au cours de l'exercice 2006, deux réévaluations. En effet, ce taux, fixé à 1,5 %, depuis le 1er janvier 2004, soit à son plus bas niveau historique, a été porté à 2 % le 6 juin 2006, puis à 2,50 % depuis le 12 décembre 2006. Le taux de sortie des crédits réescomptables est ainsi passé à 5 %, puis à 5,25 %, une fois intégrée la marge maximale autorisée aux banques (fixée à 2,75 % à la fin de l'année 2006 contre 3 % auparavant).

### Modes de sécurisation

- *Cession de créances admissibles aux dispositifs de garantie (cotes G3),*
- *Contre-garantie par un établissement de crédit de premier rang,*
- *Blocage d'une partie du compte courant soumis à réserves obligatoires (mode par défaut).*

### Évolution du taux de refinancement de l'IEOM

	01/01/2004	06/06/2006	12/12/2006
Taux de réescompte (créances privées)	1,50 %	2,00 %	2,50 %
Taux de sortie maximal pour l'emprunteur	4,50 %	5,00 %	5,25 %

Source : IEOM

Lifou  
Nouvelle-Calédonie



### Évolution et structure du portefeuille

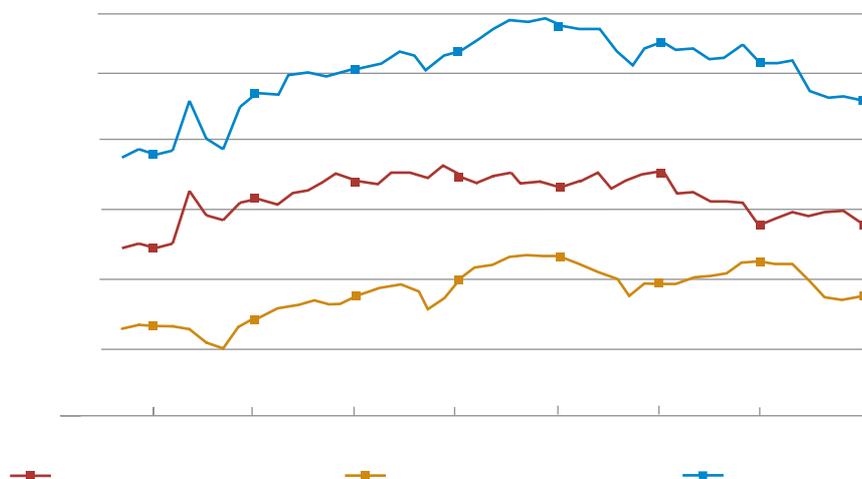
L'encours du portefeuille de l'IEOM en faveur des entreprises s'est établi à 13,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, en baisse de 2 654 millions de F CFP (-16 %) sur un an. 61,5 % des créances correspondantes ont été cédées auprès de l'agence IEOM de Nouvelle-Calédonie, et 38,5 % auprès de celle de Polynésie française.

- En Nouvelle-Calédonie, la répartition en valeur du portefeuille de mobilisations au 31 décembre 2006, en fonction de la zone géographique des bénéficiaires, se caractérise par la part prépon-

dérante (près de 4/5 du montant total mobilisé) des entreprises basées dans le "Grand Nouméa" (1). En nombre d'entreprises, cette proportion diminue au profit des bénéficiaires situés dans une ZED (qui représentent cette fois près du tiers du nombre total des bénéficiaires).

- En Polynésie française, le portefeuille mobilisé se concentre essentiellement sur les entreprises implantées dans le "Grand Papeete" (2) (62,4 % du total). Toutefois, cette tendance s'inverse en nombre d'entreprises, puisque les entreprises situées dans le "Grand Papeete" ne représentent plus que 40 % du nombre total des bénéficiaires, contre 60 % pour celles localisées dans une ZED.

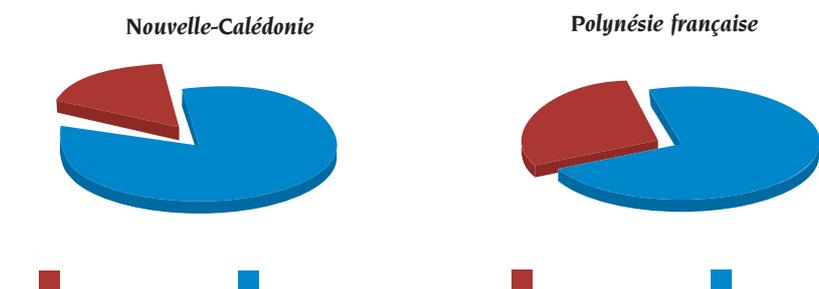
### Évolution des mobilisations sur la période 2003-2006 (en millions de XPF)



Source : IEOM

### Répartition des mobilisations au 31/12/2006

en valeur par zone géographique



Source : IEOM

### Le réescompte des crédits aux particuliers

L'IEOM contribue également à favoriser l'octroi de certaines catégories de crédits aux particuliers, en refinançant, sous certaines conditions, les prêts bancaires au logement (PBL) et les crédits à l'équipement solaire (CES).

Ainsi, depuis le 1er août 1996, les cinq (prêts d'une durée inférieure à 13 ans) ou sept (prêts d'une durée supérieure ou égale à 13 ans) premières annuités des PBL sont mobilisables par les établissements de crédit au taux de 3 %.

Le taux de sortie maximal pour l'emprunteur correspond au taux de référence des prêts conventionnés ordinaires publié par la SGFGAS (3), augmenté d'une marge en fonction de leur durée.

L'encours du portefeuille de l'IEOM relatif aux PBL s'est inscrit en baisse de 28,7 % sur l'année 2006, pour s'établir à

(1) Nouméa, Païta, Mont-Dore, Dumbéa

(2) Papeete, Arue, Faaa, Mahina, Paea, Pirae, Punaauia

(3) Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété

787 millions de F CFP. La tendance baissière observée depuis l'année 2000 concerne tant la Nouvelle-Calédonie que la Polynésie française. Elle résulte de la baisse générale des taux de marché appliqués aux crédits à l'habitat ainsi qu'aux conditions d'accès aux PBL.

L'encours du portefeuille des crédits à l'équipement solaire au 31 décembre 2006 reste résiduel. Il s'établit à 10,7 millions de F CFP et ne concerne plus que la Nouvelle-Calédonie, aucune mobilisation n'ayant été observée en Polynésie française depuis août 2002.

*Des notices explicatives des différents produits proposés par l'IEOM sont disponibles en ligne, par téléchargement sur le site Internet : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)*

## Les instruments de gestion de trésorerie

### La facilité de dépôt

*Le taux de la facilité de dépôt, a été porté progressivement de 1,25 % (6 décembre 2005) à 2,50 % à compter du 13 décembre 2006.*

L'IEOM offre aux établissements de crédit de sa zone d'émission une facilité de dépôt rémunérée visant à favoriser la conservation des excédents de liquidités de ces établissements à l'intérieur de la zone d'émission.

créances sur des entreprises n'appartenant pas à un secteur économique éligible au réescompte, sous certaines conditions, c'est-à-dire des créances qui, jusqu'alors, ne donnaient lieu à aucun refinancement de la part de la banque centrale.

### La facilité de prêt marginal (FPM)

*Le taux de la facilité de prêt marginal de l'IEOM est indexé sur celui de la Banque Centrale Européenne (BCE). Il a été augmenté progressivement de 3,25 % à 4,50 % à compter du 13 décembre 2006.*

En l'absence d'un marché interbancaire à l'intérieur ou entre les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la facilité de prêt marginal (FPM) permet aux établissements de crédit d'ajuster leur trésorerie sur un horizon de 24 heures, de procéder à des arbitrages financiers, de disposer d'une ligne de refinancement gratuite en cas de non utilisation et d'améliorer leurs ratios prudentiels. Peuvent être cédées au titre des dispositifs de garantie de l'IEOM, en particulier de la FPM, les

### L'escompte de chèques

*Aligné sur celui de la FPM, le taux de l'escompte de chèque a été augmenté dans les mêmes proportions, soit de 3,25 % à 4,50 % à compter du 13 décembre 2006.*

Suite à une mauvaise appréciation des besoins de trésorerie lors de la compensation ou à une remise de réescompte inférieure à la précédente, il est possible que le compte d'un établissement de crédit devienne momentanément débiteur dans les comptes de l'IEOM. Cette situation n'étant pas autorisée, certaines garanties sont demandées aux établissements de la place. L'escompte de chèques permet ainsi à un établissement de crédit de tirer un chèque sur sa maison mère, ou sur un établissement de premier ordre, à hauteur du plafond qui lui est accordé par cette dernière. L'établissement de crédit payera alors l'escompte sur la période correspondant au dénouement de l'opération.

**Les réserves obligatoires sont constituées sur les comptes des établissements de crédit, ouverts dans les livres de l'IEOM.**

## Les réserves obligatoires

### Le cadre institutionnel

*Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, lors de ses réunions des 24 mars et 25 août 1994, a adopté les décisions suivantes :*

*– décision n° 94-3 du 24 mars 1994 définissant le régime des réserves obligatoires dans les territoires d'outre-mer ;*

*– décision n° 94-5 habilitant le Conseil de surveillance de l'IEOM à fixer les taux des réserves obligatoires dans les TOM complétant et modifiant la décision n° 94-3 du 24 mars 1994.*

*Ces décisions ont été publiées au Journal officiel respectivement le 12 et le 26 août 1994.*

### Evolution des réserves

A fin décembre 2006, le montant des réserves obligatoires à constituer par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élevait à 22 198 millions de F CFP (186 millions d'euros) dont 9 132 millions de F CFP (76,5 millions d'euros) au titre des réserves sur emplois et 13 066 millions de F CFP (109,5 millions d'euros) au titre des réserves sur exigibilités.

Sur un an, les réserves obligatoires à constituer ont enregistré une forte progression (14,6 % contre 9,2 % en 2005) qui résulte essentiellement de la croissance des réserves sur exigibilités néo-calédoniennes, notamment sur les dépôts à vue collectés.

Cette évolution a renforcé le poids des établissements de crédit de Nouvelle-Calédonie dans le total des réserves obligatoires à constituer. Il s'établissait ainsi à 48,7 % au 31/12/2006, soit une hausse de 5 points sur un an, contre 46,5 % pour les établissements de crédit de Polynésie française. Le solde (4,8 %) est constitué au siège parisien par les établissements assujettis non implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

### Les taux des réserves obligatoires

Les taux de réserves obligatoires applicables dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique depuis la décision du Conseil de surveillance du 14 juin 2000 sont fixés comme dans le tableau ci-dessous.

#### Taux des réserves obligatoires

##### Réserves sur les exigibilités (comptes de résidents)

Exigibilités à vue	4,50 %
Comptes sur livrets (1)	1,00 %
Autres exigibilités d'une durée initiale inférieure ou égale à un an (2)	0,50 %
Exigibilités en devises	0,00 %

##### Réserves ordinaires sur les emplois (en pourcentage du montant des encours)

Crédits à court ou moyen terme et opérations de crédit-bail mobilier refinançables	0,00 %
Crédits à court, moyen ou long terme, financés sur ressources d'origine publique ou semi-publique, emplois des institutions financières spécialisées qui ont compétence dans les COM	0,00 %
Autres crédits à court, moyen ou long terme, opérations de crédit-bail mobilier non-refinançables, opérations de locations assorties d'une option d'achat, valeurs mobilières autres que celles détenues à titre de participation et titres de créances négociables	1,50 %

(1) Exonération de réserves obligatoires pour les comptes et plans d'épargne-logement.

(2) Exonération de réserves obligatoires pour les autres exigibilités en XPF ou en € d'une durée supérieure à un an et inférieure à deux ans.

Source : IEOM

EDDY LINE



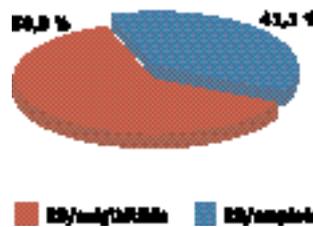
**Hôtel Pearl Beach**  
 Nuku Hiva, Marquises  
 Polynésie française

## Recensement des cas d'insuffisance

Six cas d'insuffisance de constitution de réserves obligatoires ont été constatés au cours de l'année 2006. Ces incidents, qui concernent quatre établissements en Nouvelle-Calédonie et un en Polynésie française, ont donné lieu à perception d'intérêts moratoires comme prévu par les textes en vigueur.

### Réserves obligatoires à constituer

Répartition au 31/12/2006



Source : IEOM

*Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les réserves obligatoires sont assises sur les emplois et sur les exigibilités.*

### Réserves obligatoires à constituer (1)

(en millions de XPF)

calculées sur la base des arrêtés au :	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations annuelles
RO sur emplois	6 888	7 469	9 132	22 %
<i>dont Nouvelle-Calédonie</i>	3 050	3 376	4 081	21 %
<i>dont Polynésie française</i>	3 140	3 351	4 190	25 %
RO sur exigibilités	10 849	11 895	13 066	10 %
<i>dont Nouvelle-Calédonie</i>	5 030	5 963	6 737	13 %
<i>dont Polynésie française</i>	5 683	5 755	6 126	6 %
<b>RO à constituer</b>	<b>17 736</b>	<b>19 364</b>	<b>22 198</b>	<b>15 %</b>
<i>dont Nouvelle-Calédonie</i>	8 080	9 339	10 818	16 %
<i>dont Polynésie française</i>	8 823	9 106	10 316	13 %

(1) Les réserves obligatoires à constituer par la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) sont comptabilisées par l'agence de Nouvelle-Calédonie.  
 Les établissements de crédit non implantés dans les COM constituent leurs réserves à Paris.

Source : IEOM

# La communication externe

**Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur le site Internet : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)**

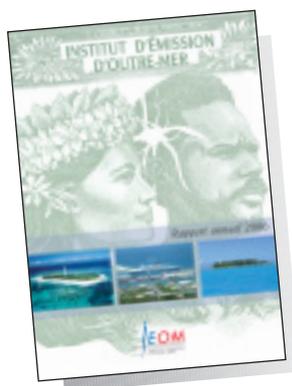
**Le rapport annuel est la publication de référence de l'IEOM.**

La politique de communication s'exprime également dans deux conférences de presse de la direction générale qui sont relayées par les directions locales : l'une, début janvier, à l'occasion de la présentation des vœux à la presse et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEOM et des monographies par collectivité. Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place de l'institution.

L'IEOM publie et diffuse sur son site Internet [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr), à échéance régulière ou de façon plus ponctuelle, un certain nombre de documents ou d'informations à caractère économique, financier et bancaire.

## Les publications de l'IEOM

### Le rapport annuel



Publication « phare » de l'IEOM depuis une trentaine d'années, le rapport annuel comporte le rapport général de l'Institut, élaboré par les services centraux, à Paris, et les fascicules géographiques propres à chaque collectivité d'outre-mer, rédigés par chacune des agences de l'IEOM.

Le rapport général comprend une présentation de l'organisation de l'Institut d'émission, de ses métiers et de ses outils, ainsi qu'une rétrospective de l'évolution monétaire et du système bancaire et financier dans les trois collectivités françaises du Pacifique, pendant l'année écoulée.

### Les rapports annuels des agences IEOM

Ils comprennent pour leur part une présentation générale de la collectivité concernée, une analyse de l'évolution économique - notamment une présentation des principaux indicateurs économiques, des secteurs d'activité, des échanges avec l'extérieur -, mais également une analyse complète de l'évolution financière, de la situation monétaire et des finances publiques.



## Le bulletin trimestriel



**Le bulletin trimestriel est composé de deux volets : l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture monétaire et financière.**

Les deux volets du bulletin trimestriel de l'IEOM, publiés séparément, proposent :

- d'une part, une analyse de l'évolution de la conjoncture économique de chaque collectivité sur le trimestre écoulé.

L'analyse de la conjoncture est appréhendée au travers des données économiques brutes se rapportant aux différents secteurs d'activité, aux entreprises et aux ménages ainsi que des résultats d'une enquête d'opinion menée auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprises.

- d'autre part, l'évolution monétaire et financière et l'évolution des taux. Semestriellement, l'IEOM réalise auprès des établissements de crédit calédoniens et polynésiens deux enquêtes sur le coût du crédit (l'une relative aux entreprises, l'autre aux particuliers), qu'il intègre dans ses bulletins.

Le volet " conjoncture monétaire et financière " du bulletin trimestriel présente également un bilan des activités des agences de l'IEOM, ayant trait à l'émission de la monnaie fiduciaire, aux systèmes d'échanges de valeurs et au refinancement des établissements de crédit auprès de la banque centrale.

## La lettre mensuelle

**La lettre mensuelle de l'Institut d'émission est essentiellement consacrée à l'actualité bancaire et financière, nationale et locale.**

Disponibles en début de mois, les lettres mensuelles de l'Institut d'émission (une par collectivité) font la synthèse de l'actualité économique, financière, bancaire, réglementaire et sociale. Leur création remonte au début des années 1990.

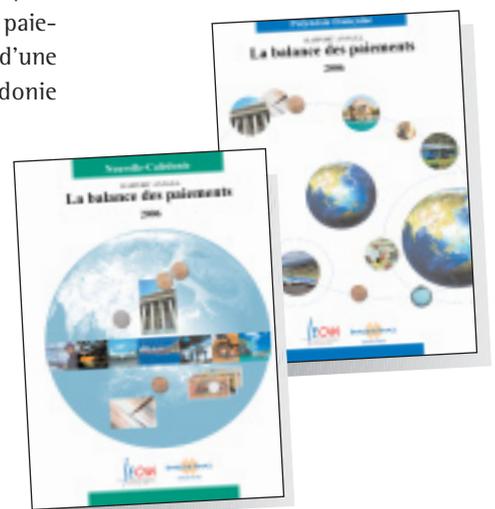
Largement régionalisées, tant au niveau de leur contenu que de leur confection, les lettres mensuelles présentent également les activités de l'agence IEOM de chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, le suivi de place, les brèves économiques locales, et proposent un tableau récapitulatif des principaux taux d'intérêt et de change.

## Les rapports annuels sur la balance des paiements

**Les rapports annuels sur la Balance des paiements sont publiés sous le double timbre de la Banque de France et de l'IEOM.**

C'est le Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie qui, en 1994, a chargé l'IEOM d'établir, conjointement avec la Banque de France pour l'aspect méthodologique, une balance des paiements pour la Polynésie française d'une part, et pour la Nouvelle-Calédonie d'autre part.

Ces documents annuels, élaborés pour la première fois en 1998 et publiés sous le double timbre de l'IEOM et de la Banque de France, présentent les tableaux de la balance des paiements de chacune de ces collectivités sur trois exercices consécutifs, accompagnés des commentaires correspondants.



## La communication externe

**Les études sectorielles analysent l'évolution financière d'un secteur d'activité...**



**... et permettent notamment à une entreprise de se positionner par rapport à la moyenne de son secteur.**

### Les études sectorielles

Après plusieurs années de suspension, l'IEOM a réactivé, en 2003, la parution des "études sectorielles".

Il s'agit d'études comparatives sur la situation financière des entreprises de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, réalisées à partir d'échantillons représentatifs d'entreprises disposant de documents comptables sur au moins deux exercices consécutifs.

Une fois les échantillons arrêtés, l'IEOM élabore, à partir de sa base des bilans :

- une série de ratios financiers pour le secteur étudié de la collectivité concernée, présentés sous forme de graphiques et accompagnés d'un commentaire,
- un bilan et un compte de résultat moyens du secteur, représentatifs du poids de celui-ci dans l'économie locale et de la structure moyenne de ses entreprises.

La liste des secteurs ayant fait l'objet d'une analyse en 2006, figure à la fin de ce rapport ainsi que sur le site internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)).

### Les publications CEROM

**Les publications CEROM – études macro-économiques et tableaux de bord – sont le fruit d'un partenariat inter-institutionnel.**

Depuis la fin de l'année 2005, l'IEOM met à la disposition du public les résultats des travaux du projet CEROM\*. Sont ainsi publiés :

- trimestriellement, des tableaux de bord CEROM qui rassemblent, sous forme de tableaux et de graphiques, une série d'indicateurs sectoriels ou macro-économiques, significatifs et accessibles,
- ponctuellement, des études macro-économiques sur les Collectivités d'outre-mer, sous forme de livret d'une cinquantaine de pages au format demi-A4.

### Les notes de l'Institut d'émission

**Les notes de l'Institut paraissent ponctuellement, en fonction de l'actualité ou de l'information disponible.**



L'IEOM peut être amené à publier des études sur des thèmes variés ayant trait, par exemple, à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières.

Ces documents (de 4 à 8 pages) reposent sur des données chiffrées et contrôlées qui émanent des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEOM.

La liste des sujets traités en 2006 figure à la fin de ce rapport ainsi que sur le site internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)).



\* le projet Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer - né en 2003 et spécifié par un accord-cadre signé en 2004 sous l'impulsion des 7 partenaires institutionnels suivants : AFD, IEDOM, IEOM, INSEE, ISEE, ISPF et SPPE-PF - consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Collectivités d'outre-mer.

## Le site Internet de l'IEOM

Le site Internet de l'IEOM est accessible à l'adresse suivante :



Depuis six ans, l'IEOM s'est doté d'un site Internet : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr). Construit en plusieurs étapes, celui-ci connaît une montée en puissance significative depuis trois ans au regard du nombre croissant de visites, dépassant largement les 2.000 connexions mensuelles.

Le site Internet de l'IEOM est composé de 16 rubriques accessibles au grand public ainsi que d'un accès réservé uniquement aux abonnés.

Les pages ouvertes au public permettent de consulter, voire de télécharger, un grand nombre :

- d'informations générales : présentation des missions et de l'organisation de l'IEOM, caractéristiques des billets et

pièces F CFP, communiqués de l'IEOM...

- de documents : notices explicatives ou notes d'instructions de l'IEOM, publications de l'IEOM, tableaux de bord CEROM ...
- de renseignements pratiques : coordonnées du siège et des agences de l'IEOM, liens vers les sites Internet locaux (banques, administrations...), réponses aux questions les plus courantes (FAQ), convertisseur F CFP/EUR/F CFP... susceptibles d'intéresser tant les particuliers que les entreprises, les administrations ou les établissements de crédit.

L'espace " Abonnés " correspond à un ensemble de pages sécurisées permettant aux établissements de crédit - seuls habilités à y avoir accès - de disposer d'informations financières sur les entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, elles-mêmes collectées, traitées et mises à disposition par l'IEOM.

Pour l'essentiel, il s'agit des renseignements suivants, en relation aux entreprises : cotation, documentations comptables, fiches signalétiques, incidents de paiement sur effets, risques bancaires, arriérés sociaux, crédits douteux ...

**Le site institutionnel contient de nombreuses informations, intéressant un large public.**

**L'espace " Abonnés " est réservé aux établissements de crédit et donne accès aux informations financières sur les entreprises, dont la cotation.**



500



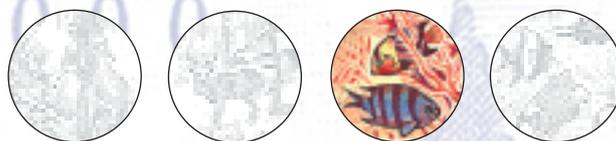
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

00000

CINQ

# 3 L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE

EN 2006



L'Institut d'émission d'outre-mer analyse la situation financière dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en examinant, par collectivité, les dépôts et les crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit, l'Office des postes et télécommunications et le Trésor public pour le compte des divers agents non financiers. Cette approche enrichit, au niveau macro-économique, l'analyse générale de la conjoncture économique des collectivités.

Les actifs financiers des résidents

50

Les passifs financiers des résidents

52

La masse monétaire et ses contreparties

56

# Les actifs financiers des résidents

**Au 31 décembre 2006, l'ensemble des actifs financiers collectés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint près de 880 milliards de F CFP...**

**...dont près de 20 % d'épargne à long terme.**

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des actifs financiers recensés dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élève à 879 milliards de F CFP contre 795 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 10,5 %, contre 7,7 % en 2005. Les dépôts (constitués des dépôts à vue et des placements liquides et à court terme, hors OPCVM monétaires) sont collectés et gérés localement. Leur part dans le total des actifs financiers tend à augmenter régulièrement, progressant de 78,3 % en 2004 et 78,5 % en 2005 à 78,8 % à fin décembre 2006. L'épargne à long terme ainsi que les OPCVM monétaires sont collectés localement mais gérés par des institutions extérieures. Au 31 décembre 2006, ces valeurs représentent 21,2 % de l'ensemble des actifs de la clientèle non financière.

## Les dépôts à vue

L'encours des dépôts à vue (DAV), qui constituent la principale composante de l'ensemble des actifs (36,7 % du total), s'élève au 31 décembre 2006 à 322 milliards de F CFP, soit une hausse de 17,7 % en glissement annuel contre + 6,8 % un an auparavant. La progression des DAV a été soutenue dans toutes les géographies, sur un rythme bien que plus marqué en Nouvelle-Calédonie (+ 21,7 %) qu'en Polynésie française (+ 13,6 %). La croissance des DAV concerne plus particulièrement les sociétés non financières.

## Les placements liquides et à court terme

Les dépôts à terme, qui bénéficient de la remontée des taux à court terme, voient leurs encours augmenter de 27,8 %. Avec un encours qui s'élève à 203 milliards de F CFP, ils se positionnent comme la deuxième composante de l'ensemble des actifs (23,1 % du total).

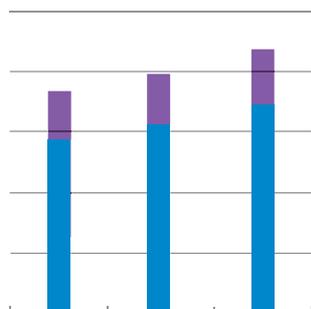
Après une hausse de 1,8 % en 2005, les comptes sur livrets – dont l'encours s'élève à 136 milliards de F CFP, – sont en recul de 3,5 %, en raison d'une contraction de l'encours en Polynésie française (- 9 %), provoquée par la faible rémunération de ces produits. A l'inverse l'encours des comptes sur livrets progresse de 3,3 % en Nouvelle-Calédonie.

L'encours des OPCVM monétaires poursuit sa croissance, stimulé par la remontée des taux à court terme en métropole, et il atteint 34 milliards de F CFP (soit + 13,5 % sur un an).

A l'inverse l'encours des bons de caisse et des certificats de dépôts se contracte.

### Évolution des actifs financiers

(en millions de XPF)



■ par des institutions ext  
■ ts g

Source : IEOM

### Actifs financiers

Répartition par nature  
au 31/12/2006



Source : IEOM

## L'épargne à long terme

La collecte des statistiques concernant l'épargne collectée et gérée par des institutions extérieures n'est pas exhaustive. Les chiffres n'incluent pas, notamment, les données relatives aux contrats d'assurance-vie souscrits directement auprès des compagnies d'assurances.

Au 31 décembre 2006, l'encours des placements d'épargne à long terme s'élève à 170 milliards de F CFP contre 158 milliards de F CFP un an auparavant, soit une augmentation marquée de 7,4 %.

Cette évolution est due principalement au taux de croissance soutenue des produits d'assurance-vie (+ 11,9 %), dont l'encours dépasse désormais 101 milliards de F CFP et qui représentent 59,7 % de l'épargne à long terme au 31 décembre 2006.

Les plans d'épargne-logement ont vu leur croissance ralentir significativement, leur encours de 18 milliards de F CFP n'ayant progressé que de 2,1 % en 2006 contre + 23,5 % en 2005.

Le poids relatif des placements investis directement en obligations ou en actions (respectivement 1,7 % et 4,4 %) reste faible par rapport aux autres placements. L'encours des portefeuilles obligataires se contracte significativement (- 43 % en 2006) tandis que l'encours des portefeuilles d'actions enregistre une progression sensible de 32,3 %.



BENOIT MASSUYEAU



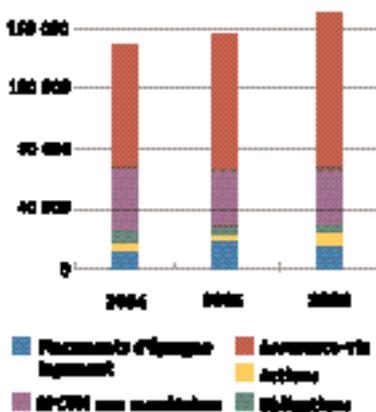
Greffes d'une perle de culture  
 Polynésie française

## Répartition des actifs par agent économique

Avec 57,3 % de l'encours, les particuliers restent les principaux détenteurs d'actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique, même si cette part (58,5 % au 31 décembre 2005) s'est légèrement contractée au profit des sociétés non financières. Cette proportion est plus faible en Nouvelle-Calédonie (53,7 %) qu'en Polynésie française (61,4 %).

### Epargne à long terme

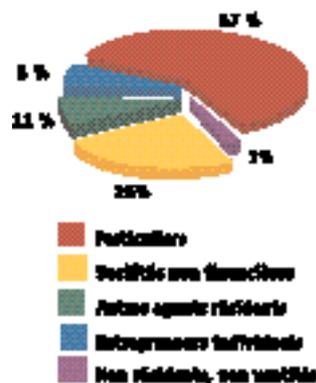
Répartition par nature au 31/12/2006  
 (en millions de XPF)



Source : IEOM

### Actifs financiers

Répartition par agent économique  
 au 31/12/2006



Source : IEOM

# Les passifs financiers des résidents

*Au 31 décembre 2006, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint 1 017 milliards de F CFP...*

## Évolution des concours bancaires par nature

L'encours brut des crédits accordés par les établissements de crédit locaux a enregistré une hausse globale de 9,7 % en glissement annuel, pour atteindre 831 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 contre 757 milliards un an plus tôt. Hormis les créances commerciales, la hausse a concerné toutes les catégories de crédits.

- Les crédits à l'habitat, premier poste du portefeuille des banques locales en volume avec 302 milliards de F CFP, soit 36,4 % de l'encours total, enregistrent en 2006 une croissance de 7,1 %, contre + 11 % en 2005. La progression des encours est légèrement plus marquée en Nouvelle-Calédonie (+ 7,7 %) qu'en Polynésie française (+ 6,2 %).
- Les crédits de trésorerie, qui constituent un peu moins du quart des crédits

octroyés par les établissements de crédit locaux, voient leur rythme de croissance se tasser à 2,8 % contre + 10,3 % en 2005, pour s'établir, au 31 décembre 2006, à 192 milliards de F CFP.

- Les comptes ordinaires débiteurs connaissent la croissance la plus forte avec 32,8 % d'augmentation. Leur encours de 69 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 représente 8,3 % de l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédits locaux.
- Les créances douteuses brutes augmentent de 7,8 %, mais le taux de créances douteuses brutes reste stable à 4,4 %. La hausse des créances douteuses est localisée sur la Polynésie française où après une progression de 5,6 % en 2005, l'encours progresse de nouveau de 17,5 %. En revanche il recule de 4,5 % en

Coral Palm Island  
Nouvelle-Calédonie



Nouvelle-Calédonie. Ainsi, le taux de créances douteuses brutes passe de 5,1 % à 5,5 % sur un an en Polynésie française alors qu'il recule de 3,9 % à 3,3 % en Nouvelle-Calédonie et de 9,4 % à 9 % à Wallis-et-Futuna. Sur la même période, le taux de provisionnement des créances douteuses évolue pour sa part de 65,2 % à 64,3 % en Polynésie française et de 64,1 % à 65,3 % en Nouvelle-Calédonie.

Le montant brut des concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit hors zone d'émission (HZE) s'élève à 186 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, en progression de 5,4 % en glissement annuel. Il représente 18,3 % de l'ensemble des concours octroyés aux bénéficiaires des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce poids tend à diminuer, puisque ces concours représentaient 18,9 % du total des concours en 2005 et 20,4 % en 2004.

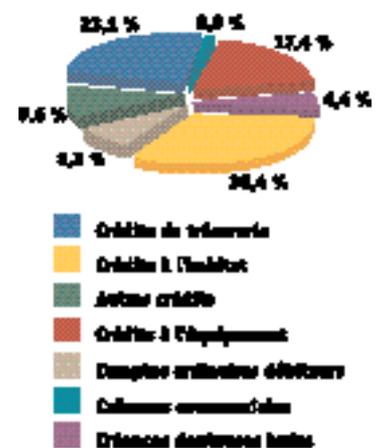
Au cours de l'année 2006 :

- les crédits à l'équipement, qui représentent plus de la moitié des concours hors zone en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française, ont progressé de 1,5 %. Ils ont augmenté de 3,9 % en Nouvelle-Calédonie alors qu'ils ont reculé de 0,4 % en Polynésie française.
- l'encours des crédits à l'habitat (36,1 % de l'encours hors zone) a affiché une progression soutenue (+ 14,6 %) et il s'établit à 67 milliards de F CFP. L'augmentation a été particulièrement marquée en Polynésie française avec + 21 %.
- les crédits de trésorerie ont progressé de 17,7 %, à 10 milliards de F CFP. Ils représentent 5,2 % de l'encours hors zone.
- les créances douteuses brutes ont reculé de 1,3 milliard de F CFP, passant ainsi de 2,3 à 1 milliard de F CFP (- 0,8 milliard de F CFP en Nouvelle-Calédonie et - 0,5 milliards de F CFP en Polynésie française). Elles ne représentent plus que 0,5 % de l'ensemble des concours hors zone.

...dont plus de 18 % sont accordés par des établissements situés hors de la zone d'émission.

#### Concours bancaires locaux

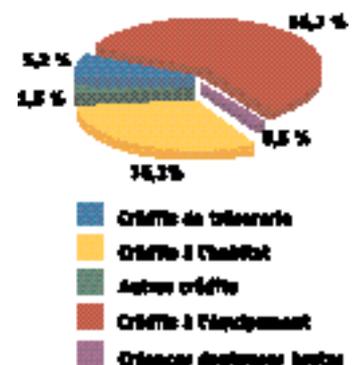
Répartition par nature au 31/12/2006



Source : IEOM

#### Concours bancaires HZE

Répartition par nature au 31/12/2006



Source : IEOM

#### Répartition des concours de caractère bancaire au 31/12/2006

Établissements de crédit situés dans la zone d'émission	(en millions de XPF)			
	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Total
Créances commerciales	3 126	4 157	-	7 283
Crédits de trésorerie	72 969	118 17	877	191 993
Crédits à l'équipement	88 683	55 614	47	144 344
Crédits à l'habitat	177 954	124 058	67	302 079
Comptes ordinaires débiteurs	35 474	33 592	137	69 203
Autres crédits	33 969	45 383	21	79 373
Créances douteuses brutes	14 135	22 333	114	36 582
<i>dont provisions</i>	9 226	14 368	105	23 699
<b>Clientèle non financière</b>	<b>426 310</b>	<b>403 284</b>	<b>1 263</b>	<b>830 857</b>
<b>Part en pourcentage</b>	<b>51,3 %</b>	<b>48,5 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>100,0 %</b>

Établissements de crédit situés hors de la zone d'émission	(en millions de XPF)			
	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Total
Créances commerciales	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	5 684	3 947	-	9 631
Crédits à l'équipement	49 963	55 077	480	105 520
Crédits à l'habitat	43 045	23 285	809	67 140
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-
Autres crédits	1 038	1 720	-	2 758
Créances douteuses brutes	177	372	444	993
<i>dont provisions</i>	-	-	-	-
<b>Clientèle non financière</b>	<b>99 907</b>	<b>84 401</b>	<b>1 733</b>	<b>186 042</b>
<b>Part en pourcentage</b>	<b>53,0 %</b>	<b>45,4 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : IEOM

**Près de la moitié des crédits sont consentis aux particuliers, essentiellement pour le financement de leur logement.**

## Évolution des concours bancaires par agent économique

Les concours de caractère bancaire accordés par les établissements situés dans la zone d'émission

Au 31 décembre 2006, les particuliers demeurent les premiers bénéficiaires des prêts accordés par les banques des COM, avec toutefois une part en recul de 1,4 point à 49,4 %, contre 50,8 % au 31 décembre 2005. Leur encours s'établit à 399 milliards de F CFP, suivis des sociétés non financières (328 milliards) et des entrepreneurs individuels (44 milliards).

Les principales évolutions en 2006 sont les suivantes :

- L'encours des sociétés non financières enregistre la croissance la plus importante avec + 13,1 %. Les crédits à l'équipement, principal poste des concours en faveur de cette catégorie d'agents, ont vu leur rythme de croissance plus que doubler, passant de 6,9 % en 2005 à 16,3 % en 2006. Les comptes ordinaires débiteurs progressent également de

manière significative (+ 34,1 %), alors que les crédits de trésorerie reculent de 7,5 %.

- l'encours des crédits aux particuliers continue de progresser mais à un rythme moins soutenu qu'en 2005 (6,8 % contre 9 %). La demande des particuliers porte principalement sur les crédits à l'habitat (plus de 62 % de leur encours total, en hausse de 5,4 %) et les crédits de trésorerie (près de 29 %, en hausse de 7,3 %).

- l'encours des crédits aux entrepreneurs individuels progresse de 5,1 %, contre 7 % en 2005.

Les concours de caractère bancaire accordés par les établissements hors zone d'émission

L'encours des établissements de crédits hors zone est détenu à 50,4 % par la catégorie des « autres agents résidents ». Il est constitué principalement de crédits à l'équipement en faveur des collectivités

### Répartition des CCB par agent économique au 31/12/2006

Établissements de crédit situés dans la zone d'émission

(Concours nets en millions de XPF)

	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Autres agents	Total
Créances commerciales	6 741	535	-	7	7 283
Crédits de trésorerie	61 635	9 813	114 934	5 611	191 993
Crédits à l'équipement	122 391	11 547	-	10 405	144 344
Crédits à l'habitat	40 581	11 234	247 695	2 569	302 079
Comptes ordinaires débiteurs	56 417	3 251	6 742	2 792	69 203
Autres crédits	35 550	5 750	23 706	14 369	79 373
Créances douteuses nettes	5 031	1 999	5 597	256	12 883
Provisions	-	-	-	-	23 699
<b>Clientèle non financière</b>	<b>328 346</b>	<b>44 129</b>	<b>398 674</b>	<b>36 009</b>	<b>830 857</b>

Établissements de crédit situés hors de la zone d'émission

(Concours nets en millions de XPF)

	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Autres agents	Total
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	9 631	-	9 631
Crédits à l'équipement	15 329	-	-	90 190	105 520
Crédits à l'habitat	3 642	23	61 514	1 961	67 140
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	1 192	-	-	1 566	2 758
Créances douteuses nettes	36	59	897	-	993
Provisions	-	-	-	-	-
<b>Clientèle non financière</b>	<b>20 199</b>	<b>82</b>	<b>72 042</b>	<b>93 717</b>	<b>186 042</b>

Source : IEOM

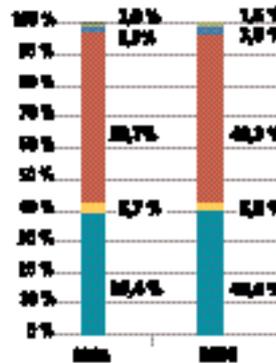
locales et des administrations publiques ou privées. Alors que cet encours avait reculé de 4,6 % en 2005, il enregistre une hausse de 4,8 % en 2006, avec + 2,4 % en Polynésie française et + 8,5 % en Nouvelle-Calédonie.

L'encours global des concours accordés aux particuliers (soit 38,7 % de l'encours global des établissements hors zone) progresse de façon soutenue (+ 16,7 %), tiré autant par la croissance de leurs crédits à l'habitat (+ 16,7 %) que par celle de leurs crédits de trésorerie (+ 17,7 %).

Les crédits octroyés aux sociétés non financières, composés à 75,9 % de crédits à l'équipement, se contractent de 18,3 %, tant en Nouvelle-Calédonie (- 16,1 %) qu'en Polynésie française (- 24,7 %).

### Concours bancaires locaux

Répartition par agent économique  
au 31 décembre



Sociétés non financières  
Autres agents résidents

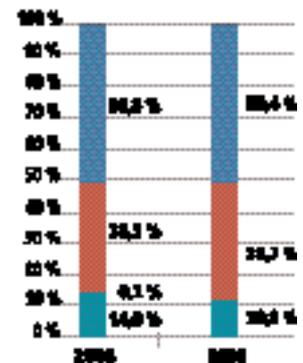
Entreprises individuelles  
Non résidents

Particuliers

Source : IEOM

### Concours bancaires HZE

Répartition par agent économique  
au 31 décembre



Bora Bora, la Perle du Pacifique  
Polynésie française



# La masse monétaire et ses contreparties

**La croissance des dépôts à vue et des dépôts à terme soutient la progression de 11 % de la masse monétaire en 2006.**

**Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le système bancaire est globalement « emprunteur ».**

*La position extérieure nette des systèmes bancaires locaux (hors Institut d'émission) résulte de la différence entre les avoirs et les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux.*

## Les composantes de la masse monétaire

Au 31 décembre 2006, la masse monétaire s'inscrit en hausse de 11,2 % en glissement annuel, dont + 15,7 % en Nouvelle-Calédonie, + 7,2 % en Polynésie française et + 4 % à Wallis-et-Futuna. Cette augmentation générale résulte, pour l'essentiel, de la progression soutenue des dépôts à vue (+17,7 %) et des dépôts à terme (+ 27,8 %).

L'évolution des autres composantes de l'agrégat M3 s'inscrit à la hausse pour la circulation fiduciaire (+ 10,3 %), alors que l'encours des comptes sur livrets se contracte à hauteur de 3,3 %.

La part relative de l'agrégat M1 dans M3 évolue ainsi de 47,2 % à 49,7 % sur un an. A l'inverse, celle de l'agrégat M2-M1 dans M3 passe de 22,6 % à 19,7 %.

## Les contreparties de la masse monétaire

A fin décembre 2006, la position extérieure nette du système bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique a accentué sa position globalement « emprunteuse » de près de 11 milliards de F CFP, pour s'établir à - 70 milliards de F CFP. L'augmentation des avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (+ 4 milliards de F CFP) n'a pas compensé la croissance encore plus significative de leurs engagements hors zone d'émission (+ 15 milliards de F CFP). Par collectivité, la situation est la suivante :

- la situation « emprunteuse » en Nouvelle-Calédonie augmente de

2 milliards de F CFP et atteint ainsi 57 milliards de F CFP fin 2006 ;

- la situation « emprunteuse » en Polynésie française augmente de façon plus vive : avec + 9 milliards de F CFP, elle atteint 15 milliards de F CFP. Rappelons que le système bancaire polynésien est passé d'une position traditionnellement « prêteuse » à une situation « emprunteuse » à partir de juin 2004 ;

- la position « prêteuse » à Wallis-et-Futuna augmente de 0,1 milliard de F CFP, à hauteur de 2,2 milliards de F CFP.

### Position extérieure nette des systèmes bancaires locaux au 31 décembre

(en millions de XPF)

	Avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux		Engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux		Position extérieure nette du système bancaire local	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Nouvelle-Calédonie	68 363	69 181	123 914	126 471	-55 551	-57 290
Polynésie française	73 078	76 532	78 510	91 300	-5 432	-14 768
Wallis-et-Futuna	2 451	2 422	384	236	2 067	2 186
<b>Ensemble</b>	<b>143 892</b>	<b>148 135</b>	<b>202 808</b>	<b>218 007</b>	<b>-58 916</b>	<b>-69 872</b>

Source : IEOM

**Composantes de la masse monétaire dans l'ensemble des COM**

M1	Montants au 31 décembre (en millions de XPF)			Variations	
	2004	2005	2006	n-1/n-2	n/n-1
Circulation fiduciaire	23 305	24 495	27 017	5,1 %	10,3 %
– Billets	20 552	21 555	23 931	4,9 %	11,0 %
– Pièces	2 753	2 940	3 086	6,8 %	5,0 %
Dépôts à vue	256 063	273 486	322 001	6,8 %	17,7 %
– Banques	243 397	258 918	305 348	6,4 %	17,9 %
– OPT	12 182	14 043	16 215	15,3 %	15,5 %
– Trésor public	484	525	438	8,4 %	-16,6 %
<b>Total M1</b>	<b>279 369</b>	<b>297 981</b>	<b>349 018</b>	<b>6,7 %</b>	<b>17,1 %</b>
<b>M2 - M1</b>	<b>140 001</b>	<b>142 525</b>	<b>137 922</b>	<b>1,8 %</b>	<b>-3,2 %</b>
Comptes sur livrets	139 041	141 499	136 850	1,8 %	-3,3 %
Comptes d'épargne-logement	960	1 026	1 072	6,9 %	4,5 %
<b>Total M2</b>	<b>419 369</b>	<b>440 506</b>	<b>486 940</b>	<b>5,0 %</b>	<b>10,5 %</b>
<b>M3 - M2</b>	<b>167 539</b>	<b>190 661</b>	<b>214 625</b>	<b>13,8 %</b>	<b>12,6 %</b>
Dépôts à terme	142 566	158 759	202 963	11,4 %	27,8 %
– Banques	142 551	158 759	202 963	11,4 %	27,8 %
– Trésor public	14	-	-	n.s.	n.s.
Bons	16 190	14 416	9 382	-11,0 %	-34,9 %
Certificats de dépôt	8 784	17 486	2 280	99,1 %	-87,0 %
<b>Total M3</b>	<b>586 909</b>	<b>631 167</b>	<b>701 565</b>	<b>7,5 %</b>	<b>11,2 %</b>
<b>P1</b>	<b>14 234</b>	<b>17 576</b>	<b>17 955</b>	<b>23,5 %</b>	<b>2,2 %</b>
dont Plans d'épargne-logement	14 199	17 539	17 915	23,5 %	2,1 %

**Contreparties de la masse monétaire dans l'ensemble des COM**

	Montants au 31 décembre (en millions de XPF)			Variations	
	2004	2005	2006	n-1/n-2	n/n-1
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>154 167</b>	<b>186 174</b>	<b>204 280</b>	<b>20,8 %</b>	<b>9,7 %</b>
– Institut d'émission	40 059	42 282	56 145	5,5 %	32,8 %
– Établissements de crédit locaux	114 108	143 892	148 135	26,1 %	2,9 %
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>10 046</b>	<b>11 680</b>	<b>12 608</b>	<b>16,3 %</b>	<b>7,9 %</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>422 697</b>	<b>433 312</b>	<b>484 677</b>	<b>2,5 %</b>	<b>11,9 %</b>
– Concours de caractère bancaire des EC locaux	696 603	757 011	830 858	8,7 %	9,8 %
– Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	273 906	323 699	346 181	18,2 %	6,9 %
– Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	54 354	57 881	68 425	6,5 %	18,2 %
– Provisions sur créances douteuses	21 778	21 985	23 699	1,0 %	7,8 %
– Engagements hors zone d'émission	162 055	202 808	218 007	25,1 %	7,5 %
– Épargne contractuelle	14 231	17 577	17 954	23,5 %	2,1 %
– Divers	21 487	23 438	18 096	9,1 %	-22,8 %
<b>Total M3</b>	<b>586 909</b>	<b>631 166</b>	<b>701 565</b>	<b>7,5 %</b>	<b>11,2 %</b>

Source : IEOM

500

IN



RÉPUBLIQUE FRAN

00000

CINO

# 4 LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE

4



Trois catégories d'établissements de crédit<sup>(1)</sup> sont implantées dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique : les banques affiliées à la Fédération des banques françaises (FBF), les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.

(1) La liste nominative et les caractéristiques des établissements de crédit exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont présentées en annexe.

L'organisation bancaire

60

L'activité bancaire

62

ÇAISE

CENTS FRANCS

# L'organisation bancaire

Dix-sept établissements de crédit sont installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, dont dix en Nouvelle-Calédonie, six en Polynésie française et un seul à Wallis-et-Futuna. Par ailleurs une banque néo-zélandaise dispose d'un bureau de représentation en Nouvelle-Calédonie.

Conformément à la stratégie des maisons mères des établissements de crédit implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique - poursuivre le renforcement des parts de marché afin d'assurer la pérennité de leurs établissements -, le secteur bancaire demeure assez concentré. On compte ainsi trois banques en Polynésie française, cinq en Nouvelle-Calédonie et une seule à Wallis-et-Futuna. Les sociétés financières sont également relativement peu nombreuses (trois à Papeete et cinq à Nouméa).

Certains établissements de crédit situés hors zone d'émission interviennent également dans les collectivités d'outre-

mer du Pacifique. Les principaux sont l'Agence française de développement (AFD), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM, anciennement SOFOTOM), la Caisse d'aide sociale de l'Education nationale (CASDEN), Natexis-Banques Populaires, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui, bien que n'étant pas un établissement de crédit au sens de la loi bancaire, est intégrée, par convention, dans la catégorie " Institutions financières spécialisées " des établissements de crédit hors zone d'émission.

Le secteur bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique a connu les évolutions suivantes au cours de l'année 2006 :

- En janvier 2006, la CASDEN est entrée dans le capital de la Banque de Polynésie à hauteur de 9,9 %, nouvelle étape d'un partenariat engagé depuis plusieurs années. Le capital de la Banque de Polynésie reste toutefois majoritairement détenu par la Société générale.
- Dans le cadre d'une stratégie globale couvrant l'ensemble de l'Outre-mer français\*, l'AFD a poursuivi ses discussions pour céder tout ou partie de sa participation au capital de la SOCREDO. La Polynésie française détient toujours 50 % du capital de la banque.
- En Nouvelle-Calédonie, lors de son assemblée générale du 30 mars 2006, General Electric Financement Pacifique S.A.S. a décidé de porter son capital à 4 094 631 000 F CFP par l'émission et la création de 1 829 754 actions nouvelles en numéraire au prix unitaire de 1 500 F CFP.
- En Nouvelle-Calédonie, le groupe Caisse d'épargne a regroupé les sièges sociaux de ses différentes entités en un nouveau siège social unique. Le siège

Découpe du thon blanc  
Polynésie française





GIE TOURSME PROVINCE NORD

Poya Rentrée du bétail  
Nouvelle-Calédonie

social de la CEP-NC, de la BNC et d'Océor Lease Nouméa est désormais situé au 10 avenue du Maréchal Foch.

La modernisation du secteur bancaire se poursuit dans le domaine des distributeurs et des guichets automatiques, avec une progression du nombre de DAB/GAB de 25,7 % en Nouvelle-Calédonie (où le parc s'élève désormais à 137 guichets automatiques) et de 8,7 % en Polynésie française (pour atteindre 138 appareils).

Cette évolution s'accompagne d'une augmentation toujours soutenue du nombre de cartes bancaires en circulation : + 8,8 % en Nouvelle-Calédonie, avec 129 611 cartes bancaires fin 2005, et + 2,5 % en Polynésie française, avec 181 507 cartes.

Enfin, le niveau de bancarisation a continué de progresser en 2006 dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Le nombre de comptes à vue et d'épargne par habitant s'est ainsi établi à 1,56 en Nouvelle-Calédonie (+ 0,03 sur un an) et

à 1,32 en Polynésie française (+ 0,01 sur un an). Ils demeurent inférieurs aux niveaux de bancarisation constatés en métropole (3,5 comptes par habitant en 2005) et dans les DOM (2,3 comptes par habitant en 2005).

*\* L'accord signé entre l'AFD et la BRED en 2003 constitue l'aboutissement de la démarche entreprise par l'AFD qui souhaitait, d'une part, voir ses filiales financières intégrées dans un réseau national d'envergure (afin de pérenniser leur activité en élargissant leurs gammes de produits) et, d'autre part, se repositionner sur un rôle d'établissement de place.*

#### Nombre d'établissements de crédit et de guichets dans les COM

	2004	2005	2006
<b>Établissements de crédit locaux</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Banques	9	9	9
Sociétés financières	8	8	8
<b>Guichets bancaires (1)</b>	<b>154</b>	<b>150</b>	<b>147</b>
<b>Guichets automatiques</b>	<b>220</b>	<b>237</b>	<b>276</b>

(1) Y compris guichets périodiques

Source : IEOM

# L'activité bancaire

*L'activité bancaire en 2006 a été retracée à partir des données agrégées relatives aux banques de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique, affiliées à la Fédération bancaire française (FBF).*

**Les banques calédoniennes ont bénéficié pleinement du dynamisme du marché du crédit alors que les banques polynésiennes ont dû supporter une augmentation du coût du risque.**

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique présente un bilan total agrégé de 1 027 milliards de F CFP, en progression de 8,5% sur un an.

Les opérations avec la clientèle représentent 75 % de l'actif et 67 % du passif du bilan agrégé. Le solde de ces opérations (ressources moins emplois), ressort globalement négatif de -83 milliards de F CFP, en légère amélioration par rapport à 2005. Le déficit s'est donc réduit de 7 % après avoir crû de 35 % en 2005. En Polynésie française, le solde des opérations avec la clientèle est ressorti négatif à hauteur de -26 milliards de F CFP (contre -30 milliards de F CFP l'année précédente). En Nouvelle-Calédonie, le solde de ces opérations ressort également déficitaire en 2006 (-58 milliards de F CFP contre -61 milliards de F CFP en 2005).

Après la phase de stabilisation observée en 2005, les créances douteuses brutes ont progressé en 2006 de 8 % à 36 milliards de F CFP tandis que leur part relative dans le total des concours bruts à la clientèle régresse légèrement à 4,5 % contre 4,6 % en 2005. Dans le détail, on observe que le portefeuille de crédits des

banques calédoniennes s'est fortement assaini, le taux de créances douteuses étant tombé à 3,4 % contre 4,0 % un an plus tôt. A l'opposé, le taux de créances douteuses des banques polynésiennes, stable jusque fin 2005 autour de 5 %, s'est dégradé pour passer à 5,6 %, conséquence de la hausse de 17,6 % des créances douteuses brutes.

Le solde déficitaire des opérations avec la clientèle est compensé en partie par l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées, à hauteur de 67 milliards de F CFP (+ 18,8 % par rapport à 2005). Cette croissance s'explique notamment par le repli de 46 % des titres de participations des banques polynésiennes.

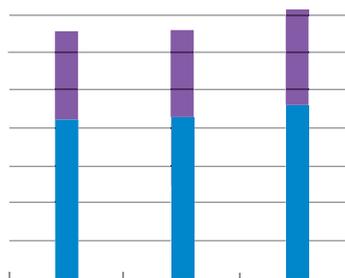
Le besoin global de refinancement s'établit au final à 22 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 contre 28 milliards de F CFP fin 2005. Les banques calédoniennes ont stabilisé leur besoin de financement autour de 29 milliards de F CFP sur un an, alors que les banques polynésiennes ont retrouvé une capacité de placement de 4,9 milliards de F CFP (contre un besoin de financement de 1 milliard de F CFP au 31 décembre 2005). La différence entre la somme de ces deux chiffres et le total des collectivités d'outre-mer provient de Wallis et Futuna.

Le produit net bancaire (PNB) enregistré par les établissements de crédit locaux a progressé de 5,1 % en 2006, s'inscrivant à 45,8 milliards de F CFP, grâce à une hausse des opérations avec la clientèle (+ 4,6 %) et des autres opérations (+ 6,5 %) qui incluent notamment les opérations de services financiers (+ 9,8 %).

Le résultat brut d'exploitation (RBE) a progressé sur un rythme plus rapide (+ 8,7 %) que le PNB, en raison de frais généraux contenus (+ 3,8 %), que ce soit en Nouvelle-Calédonie (+ 4,1 %) ou en Polynésie française (+ 3,6 %). Le coefficient

## Évolution des créances douteuses

au 31 décembre  
(en millions de XPF)



Source : IEOM

**Bilan agrégé des banques FBF**

(en millions de XPF)

ACTIF	2004	2005	2006	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	166 433	195 606	202 894	3,7 %
Opérations avec la clientèle	638 533	700 272	768 689	9,8 %
Opérations diverses	20 373	14 778	28 176	90,7 %
Valeurs immobilisées	32 182	35 398	27 037	-23,6 %
<b>Total ACTIF</b>	<b>857 520</b>	<b>946 055</b>	<b>1 026 796</b>	<b>8,5 %</b>

(en millions de XPF)

PASSIF	2004	2005	2006	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	179 520	224 092	224 673	0,3 %
Opérations avec la clientèle	571 988	610 615	685 707	12,3 %
Opérations diverses	18 286	19 370	22 162	14,4 %
Capitaux propres	87 726	91 978	94 253	2,5 %
<b>Total PASSIF</b>	<b>857 520</b>	<b>946 055</b>	<b>1 026 796</b>	<b>8,5 %</b>

**Résultat agrégé des banques FBF**

(en millions de XPF)

	2004	2005(r)	2006(p)	Variations annuelles
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 429	-2 447	-2 541	3,8 %
(+) Opérations avec la clientèle	34 717	35 940	37 584	4,6 %
(+) Opérations sur titres	27	-42	-51	21,3 %
(+) Autres opérations	10 005	10 165	10 824	6,5 %
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>42 230</b>	<b>43 636</b>	<b>45 846</b>	<b>5,1 %</b>
(-) Frais généraux	22 615	24 416	25 354	3,8%
<i>dont frais de personnel</i>	15 197	15 601	16 261	4,2 %
<i>dont services extérieurs</i>	6 662	8 053	8 299	3,1 %
(-) Dotations aux amortissements	2 276	2 469	2 260	-8,4%
(-) Divers	13	-1 347	-1 440	6,9%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>17 326</b>	<b>18 099</b>	<b>19 672</b>	<b>8,7 %</b>
(-) Coût du risque	1 076	377	1 736	ns
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16 251</b>	<b>17 722</b>	<b>17 935</b>	<b>1,2%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>16 280</b>	<b>17 682</b>	<b>17 680</b>	<b>ns</b>
<b>Résultat net</b>	<b>10 402</b>	<b>10 726</b>	<b>11 524</b>	<b>7,4 %</b>

Source : IEOM

net d'exploitation\* s'améliore ainsi de 1,4 point sur un an à 60,2 %, cette évolution favorable ayant été particulièrement marquée en Nouvelle-Calédonie (- 2,5 points à 62,9 %). Le coût du risque a sensiblement augmenté sur un an mais la part du RBE qu'il absorbe (8,8 %) reste limitée. Enfin, le résultat net global augmente de 7,4 % en 2006 (après une hausse de 3,1 % l'année précédente) pour atteindre 11,5 milliards

de F CFP. Cette performance revient aux seules banques calédoniennes, dont les résultats ont progressé de 13,4 %, alors que ceux des banques polynésiennes sont restés stables (+ 0,2 %) du fait de l'accroissement du coût du risque.

\* (frais généraux + dotations aux amortissements)/produit net bancaire. Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

# Coordonnées des établissements de crédit

## En Nouvelle-Calédonie

### **BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)**

Banque - Code interbancaire : 17499

#### **Siège social :**

54, avenue de la Victoire  
BP K5  
98849 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 65 65  
Fax : (687) 27 40 35  
Swift : BCADNCNN  
Internet : www.bci.nc  
e-mail : dg@bci.nc

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 7 500 000

#### **Directeur Général :**

Alain CELESTE

### **BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (BNC)**

Banque - Code interbancaire : 14889

#### **Siège social :**

10, avenue du Maréchal Foch  
BP L3 - 98849 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 74 00  
Fax : (687) 27 41 47  
Internet : www.bnc.nc  
e-mail : contact@bnc.nc

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 3 932 424

#### **Directeur Général :**

Jacques PINQUIER

### **BNP PARIBAS NOUVELLE-CALÉDONIE**

Banque - Code interbancaire : 17939

#### **Siège social :**

20, boulevard des Italiens  
79009 Paris  
Tél. : 01 40 14 45 46  
Internet : www.bnpparibas.nc

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 3 341 289 (28 M€)

#### **Directeur Général :**

Jean-François ARACIL

### **CAISSE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL (CAM)**

Société financière  
Code interbancaire : 17429

#### **Siège social :**

1, rue de la Somme  
Immeuble " Le Jules Ferry "  
BP 163  
98845 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 26 60 60  
Fax : (687) 26 60 69  
e-mail : cam@cam.nc  
Internet : www.cam.nc

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 314 936

#### **Directeur Général :**

Christian NICOLAS

### **CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE NOUVELLE- CALÉDONIE (CEP-NC)**

Banque - Code interbancaire : 19825

#### **Siège social :**

10, avenue du Maréchal Foch  
B.P. H5  
98849 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 57 00  
Fax : (687) 25 57 29  
Internet : www.caisse-epargne.nc  
e-mail : cenc@caisse-epargne.nc

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 600 000

#### **Directeur Général :**

Jacques PINQUIER

### **CRÉDIT CALÉDONIEN ET TAHITIEN (CREDICAL)**

Société financière  
Code interbancaire : 16600

#### **Siège social :**

56, avenue de la Victoire  
BP 467 - 98845 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 63 99  
Fax : (687) 25 63 98

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 250 000

#### **Directeur Général :**

Robert ANNONIER

### **OCÉOR LEASE NOUMÉA (OLN) anciennement CRÉDIT COMMERCIAL DE NOUMÉA (CCN)**

Société financière  
Code interbancaire : 18730

#### **Siège social :**

10, avenue du Maréchal Foch  
BP 495  
98845 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 43 94 39  
Fax : (687) 43 94 37

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 272 952

#### **Directeur Général :**

Michel SPECHT

### **GE MONEY**

Société financière  
Code interbancaire : 14848

#### **Siège social :**

Centre commercial "La Belle Vie"  
224, rue J. Lékawé PK 6  
BP 30 500  
98895 Nouméa Belle Vie Cedex  
Tél. : (687) 44 84 48  
Fax : (687) 44 85 55  
Internet : www.gedom.com  
e-mail : gefp@ge.com

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 4 094 631

#### **Directeur Général :**

Gilles de LAUNAY

### **NOUMÉA CRÉDIT**

Société financière  
Code interbancaire : 14238

#### **Siège social :**

218, rue A. Ohlen-Portes de Fer  
BP 14371  
98803 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 32 02  
Fax : (687) 28 27 11

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 327 500

#### **Directeur Général :**

Jean-Marc GRAND

### **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE (SGCB)**

Banque - Code interbancaire : 18319

#### **Siège social :**

44, rue de l'Alma  
BP G2 - 98848 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 63 00  
Fax : (687) 25 64 00  
Swift : SOGENCNN  
Internet : www.socgen.com/sgcb  
e-mail : svp.sgcb@canl.nc

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 1 068 375

#### **Directeur Général :**

François TURCOT

### **AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED (ANZ)**

Bureau de représentation  
9, rue d'Austerlitz  
BP 4572 - 98847 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 27 47 37  
Fax : (687) 27 47 78  
e-mail : garnierf@anz.com

#### **Représentante :**

Félicia GARNIER

## En Polynésie française

### BANQUE DE POLYNÉSIE

Banque

Code interbancaire : 12149

#### **Siège social :**

355, boulevard Pomaré  
BP 530  
98713 Papeete  
Tél. : (689) 46 66 66  
Fax : (689) 46 66 64  
Internet : [www.sg-bdp.pf](http://www.sg-bdp.pf)  
e-mail : [BDP@sg-bdp.pf](mailto:BDP@sg-bdp.pf)

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 1 380 000

#### **Directeur Général :**

Jean-Pierre DUFOUR

### BANQUE DE TAHITI

Banque

Code interbancaire : 12239

#### **Siège social :**

38, rue François Cardella  
BP 1602  
98713 Papeete  
Tél. : (689) 41 70 00  
Fax : (689) 42 33 76  
Internet : [www.banque-tahiti.pf](http://www.banque-tahiti.pf)  
e-mail : [contact@bt.pf](mailto:contact@bt.pf)

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 1 565 334

#### **Directeur Général :**

Gilles THERRY

### BANQUE SOCREDO

Banque

Code interbancaire : 17469

#### **Siège social :**

115, rue Dumont d'Urville  
BP 130  
98713 Papeete  
Tél. : (689) 41 51 23  
Fax : (689) 41 52 83  
Internet : [www.websoc.pf](http://www.websoc.pf)  
e-mail : [dirgen@bank-socredo.pf](mailto:dirgen@bank-socredo.pf)

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 22 000 000

#### **Directeur Général :**

James ESTALL

### OCÉOR LEASE TAHITI anciennement CREDIPAC POLYNÉSIE

Société financière

Code interbancaire : 19110

#### **Siège social :**

38, rue François Cardella  
BP 90  
98713 Papeete  
Tél. : (689) 41 70 00  
Fax : (689) 42 33 76

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 341 957

#### **Directeur Général :**

Stéphane DENIS

### SOGLEASE BDP

Société financière

Code interbancaire : 15178

#### **Siège social :**

355, boulevard Pomaré  
BP 530  
98713 Papeete  
Tél. : (689) 46 66 11  
Fax : (689) 46 66 05  
e-mail : [BDP@sg-bdp.pf](mailto:BDP@sg-bdp.pf)

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 340 000

#### **Directeur Général :**

Philippe BUDET

### OCEANIENNE DE FINANCEMENT OFINA

Société financière

Code interbancaire : 15138

#### **Siège social :**

Rue Edouard Ahnne  
BP 40201 Fare Tony  
98715 Papeete  
Tél. : (689) 86 69 66  
Fax : (689) 86 69 67  
Internet : [www.ofina.pf](http://www.ofina.pf)  
e-mail : [info@ofina.pf](mailto:info@ofina.pf)

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 566 000

#### **Directeur Général :**

Michel MONVOISIN

## À Wallis-et-Futuna

### BANQUE DE WALLIS-ET-FUTUNA

Banque

Code interbancaire : 11408

#### **Siège social :**

BP 59 Mata'Utu  
98600 UVEA, Wallis-et-Futuna  
Tél. : (681) 72 21 24  
Fax : (681) 72 21 56  
Telex : 5 200 NAPAWF  
Internet : [www.bnpparibas.com/fr/nossites/WallisEtFutuna.asp](http://www.bnpparibas.com/fr/nossites/WallisEtFutuna.asp)  
e-mail : [maurice.j.lasante@bnpparibas.com](mailto:maurice.j.lasante@bnpparibas.com)

#### **Capital social :**

(en milliers de F CFP) 455 000

#### **Directeur Général :**

Jean-François ARACL

#### **Directeur d'agence :**

Maurice LASANTE

# Évolution des principaux indicateurs économiques

## LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Nickel de Nouvelle-Calédonie</b>				
				
• <b>Production de minerai</b>				
Minerai humide (milliers de tonnes)	7 033 (1)	6 445 (1)	6 142 (2)	-4,7 %
Métal contenu (tonnes)	119 199 (1)	111 939 (1)	101 982 (2)	-8,9 %
• <b>Exportations de minerai en volume</b>				
Minerai humide (milliers de tonnes)	3 840	3 394 (1)	3 385 (2)	-0,3 %
Métal contenu (tonnes)	53 028	47 709 (1)	43 842 (2)	-8,1 %
• <b>Exportations de minerai en valeur</b> (millions de F CFP)	15 793 (1)	15 911 (1)	19 107 (2)	20,1 %
• <b>Production SLN</b> (tonnes métal contenu)	<b>55 180</b>	<b>59 576</b>	<b>62 378 (2)</b>	<b>4,7 %</b>
Mattes	12 164	12 838	13 655 (2)	6,4 %
Ferronickels	43 016	46 738	48 723 (2)	4,2 %
• <b>Exportations SLN</b> (tonnes métal contenu)	<b>56 111</b>	<b>58 835 (2)</b>	<b>62 999 (2)</b>	<b>7,1 %</b>
Mattes	12 724	12 606 (2)	13 729 (2)	8,9 %
Ferronickels	43 387	46 229 (2)	49 270 (2)	6,6 %
• <b>Exportations totales en valeur</b> (millions de F CFP)	74 157 (1)	78 221 (1)	87 009 (2)	11,2 %
<b>Perles de Tahiti (3)</b>				
				
• <b>Exportations</b>				
En volume (kilogrammes)	9 146	8 583 (1)	7 696	-10,3 %
En valeur (millions de F CFP)	11 108	12 488 (1)	11 061	-11,4 %
<b>Tourisme</b>				
				
• <b>Nombre de touristes de séjour (5)</b>				
– Nouvelle-Calédonie	99 515	100 651	100 491	-0,2 %
– Polynésie française	211 893	208 067	221 549 (4)	6,5 %
• <b>Nombre de touristes de croisière</b>				
– Nouvelle-Calédonie	77 115	81 215	118 898	46,4 %
– Polynésie française	46 000 (4)	40 504	38 716 (4)	-4,4 %
• <b>Coefficient d'occupation des chambres</b>				
– Nouvelle-Calédonie	59,5 %	62,0 % (1)	61,8 % (4)	-0,2 pt
– Polynésie française	62,8 %	62,5 %	66,4 %	3,9 pts
<b>Élevage</b>				
				
• <b>Production de viande bovine</b> (tonnes)				
– Nouvelle-Calédonie	4 042 (1)	3 524	2 969	-15,7 %
– Polynésie française	174 (1)	204 (4)	ND	-
• <b>Production de viande porcine</b> (tonnes)				
– Nouvelle-Calédonie	1 766	1 821	1 965	7,9 %
– Polynésie française	974 (1)	989 (4)	ND	-
<b>Pêche</b>				
				
• <b>Pêche industrielle</b> (navires locaux)				
– Nouvelle-Calédonie (tonnes)	2 616 (1)	2 473 (1)	2 107	-14,8 %
– Polynésie française (tonnes)	5 298 (1)	4 733 (2)	5 121 (2)	8,2 %

ND : Non disponible NS : Non significatif (1) Chiffre rectifié (2) Chiffre provisoire (3) Comprend les perles de culture brutes (4) Estimations (5) Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme)

# et sectoriels

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Aquaculture</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Production de crevettes</b> (tonnes)           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie (mer) 2 210 2 440 2 375 <sup>(4)</sup> -2,7 %</li> <li>- Polynésie française (mer et chevettes) 60 58,5 <sup>(1)</sup> ND -</li> </ul> </li> <li>• <b>Exportations de crevettes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 <sup>(1)</sup> 1 786 <sup>(4)</sup> 4,6 %</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Le coprah</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Production de coprah</b> (tonnes)           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie 273 208 ND -</li> <li>- Polynésie française 7 923 9 028 <sup>(1)</sup> 9 668 <sup>(2)</sup> 7,1 %</li> </ul> </li> <li>• <b>Production d'huile</b> (tonnes)           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie 110 98 ND -</li> <li>- Polynésie française 4 608 <sup>(1)</sup> 5 661 <sup>(1)</sup> 5 624 <sup>(2)</sup> -0,7 %</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Consommation d'énergie électrique</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie (millions de kwh) 1 678 <sup>(1)</sup> 1 883 1 873 -0,5 %</li> <li>- Polynésie française (millions de kwh) 543 568 <sup>(4)</sup> 583 <sup>(4)</sup> 2,6 %</li> <li>- Wallis-et-Futuna (millions de kwh) 15 16,4 16,2 -1,3 %</li> </ul>			
<b>Commerce extérieur</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Importations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie (millions de F CFP) 156 767 170 692 200 841 17,7 %</li> <li>- Polynésie française (millions de F CFP) 142 046 <sup>(1)</sup> 163 613 <sup>(1)</sup> 155 344 -5,1 %</li> <li>- Wallis-et-Futuna (millions de F CFP) 7 117 4 778 4 980 4,2 %</li> </ul> </li> <li>• <b>Exportations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie (millions de F CFP) 98 860 <sup>(1)</sup> 104 047 <sup>(1)</sup> 113 820 9,4 %</li> <li>- Polynésie française (millions de F CFP) 17 736 <sup>(1)</sup> 20 169 <sup>(1)</sup> 18 652 -7,5 %</li> <li>- Wallis-et-Futuna (millions de F CFP) NS 11,8 11,6 -1,7 %</li> </ul> </li> <li>• <b>Solde commercial</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie (millions de F CFP) -57 907 -66 645 -87 021 30,6 %</li> <li>- Polynésie française (millions de F CFP) -124 310 -143 444 -136 692 -4,7 %</li> <li>- Wallis-et-Futuna (millions de F CFP) -7 117 -4 766 -4 968 4,2 %</li> </ul> </li> <li>• <b>Taux de couverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Calédonie 63,1 % <sup>(1)</sup> 61,0 % <sup>(1)</sup> 56,7 % -4,3 pts</li> <li>- Polynésie française 13,0 % 12,3 % 12,0 % -0,3 pt</li> <li>- Wallis-et-Futuna NS 0,2 % 0,2 % 0 pt</li> </ul> </li> </ul>			

## PRIX, SALAIRES, PIB

<b>Glissement annuel des prix</b>	2004	2005	2006		
Nouvelle-Calédonie	0,9 %	2,6 %	1,4 %		
Polynésie française	0,8 %	2,3 %	2,4 %		
Wallis-et-Futuna	1,8 %	2,5 %	2,5 %		
Métropole (hors tabac)	1,9 %	1,6 %	1,5 %		
<b>Salaire minimum (horaire) au 31 décembre</b>	2004	2005	2006	Variations 2006/2005	
Nouvelle-Calédonie (F CFP)	618,59	650,89	680,50	4,5 %	
Polynésie française (F CFP)	739,65	739,65	775,15	4,8 %	
Wallis-et-Futuna (F CFP)	414,56	434,10	440,70	1,5 %	
Métropole (€)	7,61	8,03	8,27	3,0 %	
Métropole (cv F CFP)	908,11	958,23	986,87	3,0 %	
<b>Produit intérieur brut en milliards de F CFP</b>	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Nouvelle-Calédonie	439,4	477,9 <sup>(4)</sup>	517,8 <sup>(4)</sup>	559,7 <sup>(4)</sup>	8,1 %
Polynésie française	456,6	479,9	499,9	ND	-

# Liste des publications de l'IEOM (Année 2006)\*

## Publications périodiques

---

- **La lettre mensuelle** (version électronique uniquement)
- **Le bulletin trimestriel de conjoncture**  
Fascicule géographique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna)
  - Volet "conjoncture économique"
  - Volet "conjoncture monétaire et financière"
- **Le rapport annuel**  
Rapport général de l'IEOM  
Fascicule géographique
  - de Nouvelle-Calédonie
  - de Polynésie française
  - de Wallis-et-Futuna
- **Le rapport annuel de la balance des paiements**
  - de la Nouvelle-Calédonie
  - de la Polynésie française

## Études sectorielles

---

- Nouvelle-Calédonie :
  - L'extraction de minerais de métaux non ferreux
  - L'aquaculture de crevettes
- Polynésie française :
  - Le commerce de détail des biens d'équipement du foyer en Polynésie française
  - Le commerce de détail de l'habillement en Polynésie française
  - Les concessionnaires automobiles en Polynésie française

## Les Notes de l'Institut d'émission

---

- L'endettement bancaire des ménages polynésiens
- Les ressources publiques en Polynésie française
- La balance des paiements des COM du Pacifique au 1er semestre 2006
- Les crédits à la consommation en Nouvelle-Calédonie entre 1999 et 2006
- L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties en Polynésie française de 2001 à 2005
- L'endettement bancaire des particuliers en Nouvelle-Calédonie
- Les actifs financiers des particuliers en Nouvelle-Calédonie
- La perle de Tahiti
- L'économie polynésienne en 2005

## Les Publications CEROM

---

- Tableau de bord économique CEROM
- de la Nouvelle-Calédonie
  - de la Polynésie française
- Etude macro-économique CEROM
- L'économie calédonienne en mouvement (décembre 2005)

---

\* Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr), à la rubrique " Publications ".